

18530

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

LOI N°

INSTITUANT UN TROISIEME PLAN QUADRIENNAL
DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL.

COMPOSITION DU DOSSIER

- 1°) - [REDACTED]
 - 2°) - Exposé des motifs ;
 - 3°) - Introduction ;
 - 4°) - Politique Economique et Financière au cours du IIIème Plan.
-

EXPOSE DES MOTIFS DU PROJET DE LOI
INSTITUANT UN TROISIEME PLAN QUADRIENNAL
DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Le projet de loi qui vous est présenté institue un Troisième Plan Quadriennal de Développement Economique et Social, qui trace à moyen terme les orientations et les objectifs généraux de la politique économique et sociale et définit les projets à réaliser pour atteindre ces objectifs.

L'objectif global que ce Troisième Plan se propose d'atteindre est de porter la production intérieure brute de 177 milliard de Frs en 1968 à 230 milliards en 1973 soit d'assurer une croissance économique de + 5,4 % en moyenne par an dont :

- + 5,9 % dans le secteur primaire (Agriculture)
- + 6,8 % dans le secteur secondaire (Industrie, Bâtiment et Travaux Publics - Artisanat)
- + 4,6 % pour les Services (Commerce - Transport ...)

Compte tenu de la croissance démographique que le revenu intérieur per capita croîtra alors de + 3,3 % en moyenne par an. (de 47.000 Frs à 55.000 Frs entre 1968 et 1973).

Ces résultats globaux seront atteints grâce aux efforts qui seront, en priorité, portés sur la production.

En effet, sur un montant d'investissement de 141 milliards prévus au Plan, environ 61,8 % vont aux secteurs économiques (dont 29,4 %) pour le secteur rural, 14,1 % pour l'industrie)

- 2 -

La politique économique du Troisième Plan s'oriente essentiellement vers :

- LE DEVELOPPEMENT ET LA DIVERSIFICATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE en vue d'améliorer le revenu des populations rurales qui représentent 80 % de la population totale du Sénégal.

A ce titre on peut citer :

- 1/ - dans l'Agriculture proprement dite :
 - le développement de la production arachidière prévue est de 1.450.000 tonnes en 1973 contre 1.005.000 tonnes en 1968 et 1.132.000 tonnes en 1965, année record.

Le développement de cette production est imposé par les faits suivants : d'une part le prix de l'arachide a été aligné depuis quelques années au cours mondial ce qui a représenté une baisse des prix de près de 18 % ; d'autre part une masse importante de la population tire la quasi totalité de ses revenus de cette culture. Ces deux facteurs auxquels s'ajoute l'augmentation de la population rendent nécessaires une certaine croissance de la production arachidière si l'on veut éviter la dégradation du niveau de vie des paysans.

- la diversification de la production agricole :

Le Sénégal s'est engagé dès les premières années de l'indépendance dans la diversification de son économie qui a longtemps reposé et qui repose encore essentiellement sur la monoculture arachidière. Dans cette perspective les actions prévues portent essentiellement sur :

../..

- 3 -

le développement de la culture du riz (220.000 tonnes en 1973) du maïs (36.000 tonnes d'augmentation de la production actuelle) des cultures maraîchères (60.000 tonnes en fin de Plan, compte non tenu de 33.000 tonnes de tomate industrielle), la canne à sucre (175.000 tonnes) et le coton (dont les résultats encourageants actuellement constatés permettent d'envisager une production de 35.000 tonnes en 1973):

2/ - DANS L'ELEVAGE les actions prévues au Troisième Plan visent à la promotion de l'éleveur par une meilleure exploitation des ressources animales = la création de points d'eau, la constitution de réserves fourragères encourageront la sédentarisation des éleveurs et l'association de l'agriculture à l'élevage. Les infrastructures de commercialisation prévues permettront à ce secteur de l'activité économique de connaître un dynamisme plus grand.

3/ - LA PECHE dont l'expansion a été régulière verra son équipement renforcée. En 1973, la motorisation de la pêche artisanale (pirogues, cordiers) sera complète, la pêche industrielle (thon, crevettes, soles, sardinelles...) sera intensifiée grâce au renforcement de son équipement (augmentation de la flotte de pêche, création de complexes frigorifiques, de ports de pêche et de structures de commercialisation).

4/ - DANS LE SECTEUR FORET il est prévu d'importantes actions de reboisement, de conservation des sols, d'exploitations rationnelles des forêts et de protection contre les feux de brousse.

.../...

- 4 -

- L'INDUSTRIE - L'ARTISANAT - LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS :
Les orientations du Troisième Plan ont pour objectifs :

- Une intégration plus poussée de l'Agriculture à l'Industrie.
A ce titre un certain nombre de projets seront réalisés pour valoriser les ressources agricoles : plus grande transformation sur place des produits arachidières ; valorisation des produits tels que le riz (création de rizeries) le coton (usine d'égre-nage), la canne à sucre (sucrierie et raffinerie), la tomate (usine de tomate)...

La création de ces industries aux lieux de production favori-sera la création de pôles de développement et la décentrali-sation industrielle.

- Une politique dynamique de promotion de la petite et moyenne industrie en faveur des entrepreneurs nationaux sera menée et des mesures d'ordre financier, économique pris dans ce sens.

Le chiffre d'affaires de l'Industrie proprement dite progressera de 69,4 milliards de Frs en 1969 à 93,4 milliards en 1973 ; la Valeur Ajoutée de 28,2 à 39,4 milliards de Frs, soit une croissance de la production industrielle de 8,8 % dont 6,5 % grâce à l'extension des industries existantes.

Les opérations en Génie Civil et Bâtiment prévues au Troisième Plan permettront un léger progrès dans le secteur Bâtiment et les Travaux Publics, secteur qui a traversé une situation recessionniste au cours du Deuxième Plan.

Dans le secteur Artisanat les actions viseront à aug-menter la qualification des artisans, à améliorer les conditions de production et de commercialisation.

../..

- LE SECTEUR TERTIAIRE :

Dans ce secteur la politique poursuivie intéresse principalement le développement du tourisme. On prévoit au cours des prochaines années une augmentation annuelle de 10 % du nombre de touristes arrivant au Sénégal. Au cours du III^e Plan 5 à 6 milliards de Frs seront investis pour la promotion de ce secteur économique.

Les actions et les mesures prévues sont :

- aménagement des zones d'intérêts touristiques et création de circuits intérieurs ;
- amélioration et création de l'infrastructure d'accueil par la création d'hôtels, de campements d'équipements de loisirs.. ;
- création d'une société d'économie mixte d'équipement et de gestion ;
- amélioration des services d'accueils et simplification des formalités administratives.

DANS LE SECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS les investissements projetés sont essentiellement destinés à soutenir les actions entreprises dans le secteur de la production : bretelles routières reliant les zones de production arachidière, maraîchère, les centres de pêche, les zones d'intérêt touristique ; ports de pêche ; aéroports d'accès aux centres touristiques ; aménagement de voies fluviales pour un écoulement des produits et des marchandises...

x

x

x

x

.../...

Ainsi donc le Troisième Plan accorde une priorité absolue aux secteurs productifs et réalise un programme intégré tendant à mettre sur pied une infrastructure économique de base (irrigation des terres, exploitation des potentialités naturelles, création de réseaux de communication liés à la production...). Des mesures économiques et financières seront en outre prises au cours du Troisième Plan pour stimuler davantage la production.

Mais les opérations à caractère social n'en sont pas pour autant négligées. C'est ainsi que :

DANS LE SECTEUR URBANISME - HABITAT - EDILITE une politique adéquate sera entreprise pour faire face aux problèmes posés par la croissance urbaine en particulier les besoins en logements, l'apparition et l'extension des bidonvilles et quartiers insalubres, l'assainissement des agglomérations, l'adduction d'eau et l'électrification. En particulier :

- les habitants des bidonvilles seront réinstallés dans des lotissements assainis et dotés d'un minimum d'équipements ;

- 7 000 logements économiques seront construits par les organismes ^{publics}/immobiliers dont 1.205 en dehors de Dakar.

Les investissements de ce secteur représentent 11 % des investissements globaux prévus au IIIème Plan.

Ils seront complétés par un important programme d'hydraulique humaine : adduction d'eau, assainissement des agglomérations urbaines et semi urbaines.

Les villages seront dotés de puits et forages (pour près d'un milliard : 996,5 millions d'investissements).

../..

L'ACTION SANITAIRE : Dans le domaine de la santé, l'action au cours du Troisième Plan s'inscrit dans une perspective à long terme visant la couverture sanitaire complète du territoire vers 1985.

Les actions retenues sont par ordre de priorité :

- la rénovation des formations sanitaires existantes, la restructuration des formations (meilleure distribution du personnel sanitaire), la création de formations nouvelles ; la construction et l'équipement des hôpitaux ;

L'action sanitaire en milieu rural sera prioritaire :

- 247 postes et 29 centres ruraux de santé seront remises en état.

- 90 postes et 14 centres restructurés
- 28 postes et 4 centres nouveaux créés

En milieu urbain, hors Cap-Vert,

- 11 postes et 11 centres seront restructurés
- 4 centres et 6 postes nouveaux créés

Dans le Cap-Vert :

- la plupart des bâtiments existants seront réfectionnés ;
- 4 centres, 22 postes et 2 maternités restructurés,
- 4 postes de santé, 1 centre et une maternité créés.

Les opérations hospitalières, à l'exception des complexes hospitaliers du Fleuve et du Sénégal Oriental, représentent surtout du renouvellement des équipements des grands hôpitaux existants.

.../...

- 8 -

L'EDUCATION - CULTURE - SPORTS

Les orientations générales dans le domaine de l'Education et de la Formation sont la poursuite des efforts de scolarisation actuellement consentis et la décentralisation de l'enseignement secondaire en dotant chaque région de Collège d'Enseignement Secondaire.

Les inscriptions en CI augmenteront en moyenne de 1 500 élèves par an et 1 200 classes nouvelles seront construites dans le primaire. Le nombre total d'élèves dans l'enseignement public du 1er degré passera à 263 365 en 1972-1973 contre 216 584 en 1968-1969.

Dans le secondaire les effectifs scolaires passeront de 28 095 à 33 738 élèves avec 235 classes nouvelles. Dans l'Enseignement Technique et Professionnel, les lignes d'actions de la politique poursuivie sont :

- développer les expériences de préparation à la vie professionnelle,
- perfectionner les adultes en cours d'emploi,
- former des exécutants qualifiés et des techniciens supérieurs,
- adapter l'enseignement aux besoins réels de l'économie.

Dans l'enseignement supérieur, la priorité sera portée aux disciplines ayant l'incidence la plus immédiate sur le développement économique du pays, et sur les besoins de relèvement progressive de l'assistance technique.

../..

- 9 -

Les activités culturelles et sportives, l'Information seront développées en vue de créer de nouvelles attitudes devant le progrès, d'assurer une promotion culturelle et physique de la population et de former des citoyens conscients.

L'ensemble du secteur social : "Urbanisme - Santé - Education" occupe près de 20 % des investissements prévus au Troisième Plan. Ce qui est important, si l'on tient compte du fait que des secteurs comme l'Education et la Santé entraînent des charges récurrentes élevées de fonctionnement et d'entretien.

En vue de préparer l'avenir, le III^e Plan accorde une place importante à la Recherche : 9,6 % des investissements (y compris les dépenses de fonctionnement).

Les investissements globaux prévus au Troisième Plan (141 milliards seront financés pour 49 milliards (35 %) sur ressources intérieures (dont 27,7 milliards sur Budget de l'Etat, des Régions et Communes), et 92 milliards sur subventions et emprunts extérieurs. Ces investissements s'ils se réalisent auront pour effet d'accroître à terme les recettes fiscales de l'Etat (47 à 50 milliards en 1973 contre 39 milliards en 1968 soit une croissance annuelle de + 3,8 à 4,6 % contre 0,7 % entre 1962/63 et 1967/68) d'améliorer nettement la balance commerciale qui sera quasiment en équilibre (taux de couverture des importations par les exportations de 96 %) et surtout de faire croître les revenus globaux des ménages et en particulier ceux des populations agricoles respectivement de + 4,6 % et + 6,1 % par an.

REPUBLICQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DU PLAN ET DE L'INDUSTRIE

^o
I N T R O D U C T I O N

AU 3^e PLAN QUADRIENNAL DE DEVELOPPEMENT

(1969 - 1973)

Les projets concrets et précis, dont ce document est la somme, procèdent d'un double souci :

- continuer l'oeuvre de développement économique et social, entreprise par les responsables de la Nation dès l'accession du pays à l'indépendance ;
- l'adapter à l'évolution des besoins et des situations.

C'est dans ce cadre qu'il faut situer les opérations retenues au Plan et les orientations sectorielles dont elles relèvent. Cela conduit en premier lieu à confronter le chemin parcouru en 8 ans de planification à nos options fondamentales, d'autre part à souligner, par quelques observations significatives, la manière dont le 3^e Plan apportera aux problèmes du moment des solutions particulières, dans la ligne de ces options.

- 2 -

o o o
o o

Depuis l'origine, la planification sénégalaise propose au pays un schéma de développement qui, visant à faire prendre aux nationaux une part accrue dans les responsabilités et les fruits de la croissance, définit une certaine conception du socialisme. Elle lui fixe en outre des objectifs chiffrés de croissance.

- 1 - LE SCHEMA GENERAL DE DEVELOPPEMENT trouve une première illustration dans la procédure d'élaboration du plan, à laquelle est associée la plus large représentation possible de toutes les activités économiques et sociales et de toutes les régions.

Il débouche d'abord sur la promotion de l'homme. A ce titre, il postule :

- la diffusion d'une instruction appropriée à l'élévation de tous les citoyens et la formation d'une élite qualifiée en nombre suffisant pour répondre aux exigences d'une économie modernisée;
- l'ouverture aux nationaux, ainsi formés, d'emplois correspondant à leur capacité, soit au sein des entreprises existantes ou nouvelles des secteurs secondaire et tertiaire, soit grâce à la création d'entreprises privées nationales qu'il faut faciliter.

Il sous-entend ensuite une amélioration de la répartition des revenus, et plus généralement des produits du développement, d'une part, entre les diverses catégories professionnelles de nationaux, d'autre part entre les diverses régions du pays, chacun devant pouvoir prétendre à un minimum de chances au mieux-être, sous ses formes individuelles ou collectives.

../..

La promotion d'activités économiques décentralisées (quand elle n'est pas incompatible avec l'impératif de productivité), le désenclavement des régions isolées, l'installation d'équipements sociaux suffisants, sanitaires et éducatifs, l'aide à l'amélioration de l'habitat... tels sont certains corollaires de cette exigence d'équité.

Quand à l'Etat, sa tâche apparaît assez vaste au regard de l'ensemble de ces besoins prioritaires, pour qu'il concentre sur eux la totalité de ses moyens financiers et en personnel, s'attachant sur le plan économique à créer les conditions d'une productivité accrue dans les secteurs à intervention nationale dominante et encourageant les investissements privés étrangers quand il rencontrent l'intérêt collectif.

2- EN CE QUI CONCERNE LA CROISSANCE ECONOMIQUE les objectifs des plans précédents décrivaient une évolution optimale. Ils n'ont pu se réaliser comme prévu car ils supposaient des conditions qui n'ont malheureusement pu être obtenues. Les causes en sont diverses et ont déjà été abondamment analysées. Rappelons-en ici seulement deux.

En premier lieu, du retard a été pris dans la réalisation de certains investissements projetés, touchant en particulier aux opérations de diversification.

Cela tient d'une part à l'insuffisance de l'épargne nationale, notamment publique, que la stagnation, puis la diminution brutale des cours mondiaux de l'arachide n'ont cessé d'amenuiser, tandis que l'augmentation des prix à l'importation poussait à la hausse de coût de la vie ; d'autre part, à la difficulté de mobiliser sur ces opérations, dans les délais prévus et nécessaires, l'aide que nous consentaient les pays et les organismes internationaux amis.

../..

En second lieu, les fluctuations climatiques ont eu pour effet d'aggraver la situation, retirant parfois toute efficacité à certaines actions de développement agricole.

Pendant la période du premier Plan, la croissance a pu cependant soutenir un rythme moyen annuel satisfaisant qui, voisin de 6 % de 1959 à 1965, est sensiblement conforme aux objectifs impliqués par notre perspective à long terme de l'an 2.000.

La période du second plan a été beaucoup plus éprouvée, par deux années de très forte sécheresse et la baisse du prix de l'arachide au producteur. Il en est résulté un sérieux ralentissement du taux d'accroissement de la production intérieure brute.

Ces difficultés n'ont évidemment pas permis au schéma de développement de produire tous ses effets. D'intéressants résultats concrets méritent toutefois d'être signalés, et notamment le remarquable développement de l'enseignement à tous les niveaux, l'organisation du monde rural, le succès de certaines actions de décentralisation économique, telles que la culture du coton et le développement de la pêche, l'effort sérieux fait pour résoudre le problème de l'habitat dans Dakar.....

Mais au moment de mobiliser encore les énergies sur un nouveau plan, nous nous devons de porter surtout l'attention sur ce qui doit être amélioré.

Outre l'accélération de la croissance, trois domaines restent particulièrement préoccupants.

.../...

- 5 -

../..

D'abord, la production rurale doit être vivement relancée parce que d'une part sa faiblesse porte un préjudice direct à la plus grande partie de la population nationale et que d'autre part l'agriculture, et les activités annexes, demeurent à moyen terme la condition de notre développement économique.

Ensuite, la sénégalisation des emplois et des responsabilités du secteur moderne de l'économie doit être intensifiée.

Enfin, il faut redonner à l'Etat une situation financière et des moyens d'action à la mesure de nos besoins, car s'il a pu faire face jusqu'à présent à ses obligations essentielles en matière de développement, sa capacité de financement de l'équipement du pays est aujourd'hui insuffisante.

o o o
o o

Ce sont ces problèmes actuels que le Sénégal, au cours de la prochaine période quadriennale, devra d'abord s'efforcer de résoudre, tout en restant fidèle à son option sociale. L'analyse montre que le contenu du 3ème Plan est propre à lui permettre d'atteindre ce but.

- 1 - LE MONDE RURAL SERA LE PREMIER BENEFICIAIRE DES ACTIONS INSCRITES AU PLAN. De plus, les efforts qui lui seront destinés dans tous les secteurs devraient, par voie de conséquence, contribuer à améliorer la répartition géographique des richesses et des équipements sociaux.

../..

- 6 -

../..

En ce qui concerne la production d'abord, il est prévu que l'agriculture, l'élevage et la pêche disposeront du tiers des moyens financiers engagés.

Diversification et modernisation seront les lignes de force de ces actions.

Sans doute 30 % des crédits consacrés à l'agriculture iront à la production arachidière qui procure aux paysans les deux tiers de leurs revenus monétaires. Mais il s'agira plus d'améliorer la productivité que de favoriser l'extension des surfaces, pour atteindre en fin de plan, en climatologie normale, un niveau de production de l'ordre de 1,2 à 1,4 millions de tonnes. Les actions d'élevage et le développement des cultures vivrières, telles que le mil, devraient apporter à la zone arachidière un surcroît de ressources.

Le riz et le coton constitueront nos principales cultures de diversification, avec localement, à Richard-Toll, la canne à sucre. Nous avons désormais de bonnes raisons d'espérer aboutir rapidement, le financement de ces opérations nous étant enfin acquis, dans une large mesure.

L'essor réel de ces cultures aura le double mérite d'accroître notre production et de donner une vigoureuse et équitable impulsion à toutes les parties du territoire national.

La région du Fleuve sera intéressée par la riziculture et la canne à sucre. En Casamance se développeront d'abord le riz pluvial le riz aquatique et le coton, tandis que seront étudiées les possibilités de l'exploitation future des forêts. Les régions de Kaolack et de Tambacounda profiteront de la culture du coton, dont la production

.../...

- 7 -

../..

annuelle doit être portée à 30/35000 tonnes. En outre, le développement des cultures maraîchères et fruitières introduira des spéculations agricoles hautement rémunératrices en Casamance, dans le Saloum, le Bao-Bolon, les Niayes et le Delta.

Parallèlement à la pêche industrielle destinée à alimenter un important courant d'exportation, la pêche artisanale recevra de l'Etat une impulsion accrue qui devrait pratiquement doubler en 5 ans la production actuelle du poisson et les revenus d'une bonne partie des populations riveraines de l'Océan.

On retiendra surtout de ces augmentations de production qu'elles reposent principalement sur la modernisation de l'économie rurale, obtenue, avec l'appui accru de la recherche, par l'intensification de l'agriculture, l'équipement des producteurs et par un aménagement rationnel des terroirs.

Un élément important est le rôle nouveau que va jouer, sur l'économie de nos régions, la création d'industries de transformation de leurs produits (sucrierie, usines d'égrenage de coton, conserveries de légumes et fruits, laiterie, etc.....) qui représente une proportion considérable des investissements industriels nouveaux du 3° Plan.

L'aménagement des zones touristiques, par la construction d'hôtels, et l'organisation des circuits apporteront enfin localement un motif supplémentaire d'animation.

../..

.../...

- 8 -

En ce qui concerne les équipements sociaux, l'accent est, de la même façon, mis sur la province. Le programme de la SANTE, est en effet conçu pour parvenir le plus vite possible à une répartition plus équilibrée du nombre de médecins et de lits d'hôpitaux. Les trois quarts des investissements en matière de formations sanitaires iront aux régions, et près de la moitié au milieu rural proprement dit. Remarquons dans le même sens, l'importante part prise par la construction des centres d'enseignement secondaire et des écoles normales régionales dans la masse des crédits alloués à l'enseignement secondaire (près de 2/3) et l'accent mis par le programme de l'enseignement technique sur la formation professionnelle des ruraux (perfectionnement agricole, artisanat rural, centres départementaux d'enseignement ménager, maisons familiales d'apprentissage rural...). Enfin, s'ils doivent rester concentrés sur Dakar qui pose les plus gros problèmes, les programmes d'habitat et d'hydraulique n'en font pas moins leur place à la province, notamment par l'assainissement des communes et des villes de l'intérieur, un volume d'actions d'hydraulique villageoise d'environ un milliard, le développement de l'électrification.

2 - NOTRE DEUXIEME GRAND SOUCI D'ACCELERATION DE LA SENEGALISATION DES EMPLOIS ET DES RESPONSABILITES DU SECTEUR MODERNE DE L'ECONOMIE est susceptible de reprendre également un certain nombre d'opérations.

Pour lever définitivement l'obstacle d'une insuffisante technicité, le troisième Plan oriente résolument son programme d'éducation vers l'enseignement technique, dont les dotations financières seront supérieures d'environ un quart à celles du 2ème Plan. Au niveau supérieur, la création d'instituts vétérinaire et agronomique et d'un institut universitaire de technologie orientera mieux l'élite nationale vers les problèmes spécifiques de l'économie sénégalaise.

.../...

..//..

Quant aux emplois offerts aux nationaux, de tous niveaux, les prévisions du Plan permettent de penser que nous pourrions donner du travail à tous les nouveaux arrivants sur le marché de l'emploi du secteur non agricole, tout au moins en ce qui concerne ceux du sexe masculin. Si les investissements industriels prévus peuvent être réalisées assez tôt au cours de la période et entraîner un mouvement d'affaires qui rejaillira sur l'ensemble du secteur tertiaire, le chômage actuel de la population urbaine pourra même être progressivement résorbé.

L'Administration publique a atteint un effectif qu'il n'est pas, pour des raisons financières, souhaitable d'augmenter considérablement, exception faite dans les secteurs de la Santé, de l'Education et de l'Agriculture où les besoins sont pressants.

Dans les secteurs qui utilisent traditionnellement une part importante de personnel expatrié, le principe est posé, et déjà mis en oeuvre, de pousser vivement à la nationalisation des postes. Si l'on y ajoute la relève progressive de l'assistance technique, dans l'enseignement notamment, ceci permettra de dégager pour nos jeunes cadres, chaque année, un nombre d'emplois non négligeable.

Enfin le Plan prévoit, tant dans l'industrie que dans le commerce, la création d'entreprises privées nationales, en facilitant leur accès au crédit et l'étude des projets appropriés. Outre la constitution progressive d'un capital privé national, de tels établissements contribueront à augmenter la proportion des nationaux dotés d'emplois et de responsabilités de direction, dans les secteurs économiques modernes.

..//....

- 10 -

../..

3 - ENFIN LA SITUATION FINANCIERE DE L'ETAT, au départ du 3^e Plan, n'a pas été absente de nos préoccupations.

Elle explique notamment la stabilisation à un niveau voisin de celui du 2^e Plan des enveloppes accordées à certains secteurs à charges récurrentes élevées : infrastructure, santé, enseignement général. Eu égard au niveau déjà atteint, il a paru suffisant de s'en tenir ici à l'entretien de la tendance passée.

On a limité le plus possible les prévisions d'imputation des dépenses au budget d'équipement, car il n'était pas raisonnable d'en attendre beaucoup plus que pour le deuxième plan. En revanche, le recours à l'aide extérieure, augmenté dans de fortes proportions, posera certains problèmes.

Le même souci explique enfin l'accentuation prévue des efforts en direction des secteurs économiques, les seuls susceptibles de concourir à l'augmentation de la production et des recettes de l'Etat.

Il reste que cette situation introduira, au moment de l'exécution du Plan, un certain nombre d'obligations particulières. Il faudra notamment porter beaucoup d'attention au degré de rentabilité réelle des opérations économiques, réserver l'attribution de faveurs fiscales aux seules entreprises privées capables d'apporter à la Nation des avantages économiques compensateurs et prendre toutes mesures utiles pour comprimer les coûts de l'administration et des établissements publics à caractère industriel et commercial.

../....

- 11 -

../..

- 4 - CALCULEE A PRIX CONSTANTS, sur des bases moyennes et non pas cette fois optimales, la croissance globale de la production intérieure brute devrait soutenir un rythme annuel de 5,4 %, qui paraît réaliste.

Trois observations permettent d'apprécier un tel taux.

D'une part, nombre d'opérations, engagées au cours des 4 ans à venir, ne seront pas encore à la fin du plan à leur stade de croisière et leur effet se fera pleinement sentir dès le début du plan suivant.

D'autre part, cet accroissement intéresse surtout les revenus des agriculteurs, qui augmenteront le plus tant en valeur absolue qu'en valeur relative. Ceci a le double mérite de garantir aux nationaux d'être les principaux bénéficiaires de la croissance et de diminuer l'inégalité de la répartition entre les diverses catégories de la population.

Enfin, un tel rythme d'accroissement, s'il peut aussi être tenu par les recettes budgétaires, pourra mettre l'Etat à l'abri de toute difficulté financière sérieuse et lui redonner progressivement des moyens propres d'intervention sur le développement économique et social.

o o o
o o

Ainsi se présente le 3ème Plan, adapté aux besoins principaux du moment et, malgré des problèmes financiers difficiles, toujours soucieux d'améliorer la condition du peuple.

../....

- 12 -

../..

Les effets bénéfiques qu'il contient en germe dépendront sans doute encore des aides extérieures que nous pourrions obtenir, mais aussi, et principalement, de la fermeté que le pays tout entier mettra à le réaliser dans les quatre ans à venir.

- 499 -

VI-

POLITIQUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE
AU COURS DU IIIème PLAN

Au cours de l'exécution du troisième plan les options fondamentales du Gouvernement dans le domaine économique et financier demeureront inchangées.

Mais à partir des leçons tirées de l'exécution de nos deux premiers plans, il paraît possible de définir avec plus de précision une politique économique et financière conforme à ces options.

Cette politique dont l'objectif permanent est la transformation progressive des structures et des comportements repose sur un certain nombre de principes généraux qui devront orienter notre action au cours de l'exécution des futurs plans.

À moyen terme, elle se traduira par l'adoption et l'application de mesures immédiates dictées par des impératifs conjoncturels.

I - PRINCIPES GENERAUX

Le troisième plan sera essentiellement caractérisé par un effort de l'Etat en vue de la Sénégalisation progressive du secteur modernisé de l'économie. Il s'agit avant tout de créer les conditions d'une participation effective et efficace des nationaux, à ce secteur.

.../...

- 500 -

Cette sénégalisation de l'économie sera liée à une action de promotion et de formation qui permettra aux entrepreneurs sénégalais de jouer leur rôle dans le développement économique. La Société Nationale d'Etudes et de Promotion Industrielle est le premier élément des structures que le Gouvernement se propose de mettre en place pour réaliser cet objectif.

Parallèlement à la formation d'entrepreneurs sénégalais, le Gouvernement favorisera l'accession des nationaux à tous les emplois (y compris ceux de responsabilité) des entreprises privées.

Mais cette politique de sénégalisation ne s'oppose nullement au maintien de l'ouverture de l'économie du Sénégal aux capitaux privés extérieurs. Le Gouvernement est conscient du fait que l'apport de capitaux privés extérieurs est indispensable au développement économique du Pays. En effet la sénégalisation du capital ne peut être envisagée actuellement que dans le sous-secteur des petites et moyennes entreprises. Et même dans ce sous-secteur l'association du capital privé, étranger et du capital privé national est souhaitable dans la mesure où elle facilite la formation d'entrepreneurs sénégalais en même temps qu'elle permettra de résoudre le problème que pose l'insuffisance des moyens financiers dont disposent les hommes d'affaires sénégalais. Le Gouvernement continuera donc à favoriser les investissements extérieurs par diverses incitations.

Il continuera également à faire appel aux sources de financement publiques extérieures. A cet égard, il y a lieu de marquer notre volonté de maintenir les liens de coopération qui nous unissent à certains pays développés. Cependant cela n'exclut pas la recherche d'autres assistances financières pour la réalisation des objectifs du plan.

.../...

- 501 -

Parallèlement à cette diversification des sources de financement, le Sénégal, tout en demeurant dans les ensembles économiques auxquels il appartient, s'efforcera d'élargir son commerce extérieur. Le Gouvernement recherchera des débouchés nouveaux pour nos principaux produits ; ce qui implique l'ouverture de notre marché aux produits de pays n'ayant pas jusqu'ici de relations commerciales suivies avec le Sénégal.

Tels sont les principes généraux qui guideront le Gouvernement et présideront à ses choix.

Mais il y a des impératifs qui doivent nous inciter à prendre des mesures immédiates dans les domaines économique et financier.

Le Gouvernement est conscient du fait qu'il ne peut appliquer une politique économique autonome que dans la mesure où il participera pour une part importante au financement du Plan. Il est donc nécessaire, non seulement de réaliser un simple équilibre entre dépenses de fonctionnement et recettes ordinaires, mais de dégager un excédent de celles-ci sur celles-là, ce qui permettra une participation accrue de l'Etat au financement du III^e Plan.

Dans le domaine économique, le développement de la production rurale demeure plus que jamais au centre de nos préoccupations. Tout d'abord pour des raisons sociales = Les producteurs agricoles ont été éprouvés par les effets conjugués de la baisse du prix de l'arachide et des trois mauvais hivers consécutifs.

../..

- 502 -

Mais l'attention particulière accordée au secteur rural se justifie également sur le plan économique. En effet, le développement des autres secteurs de l'économie et notamment du secteur industriel -dépend essentiellement de la production rurale. Le monde rural constitue un débouché important pour l'industrie nationale ; et d'autre part, l'industrialisation du Sénégal sera surtout basée sur la transformation des matières premières agricoles.

Par ailleurs, il convient de préciser que, d'une façon générale, le souci de la rentabilité économique présidera désormais à nos choix dans le domaine économique. En effet, la recherche d'une situation financière saine exclut tout gaspillage ; et c'est pourquoi ce souci de rentabilité économique s'ajoute à nos objectifs généraux et pourra ^{même} infléchir notre politique au niveau des mesures économiques et financières à mettre en oeuvre.

II - MESURES D'ORDRE ECONOMIQUE :

En ce qui concerne les mesures économiques, il faudra que désormais une opération ne soit retenue qu'après une analyse poussée de ses effets sur le plan économique. On pourrait envisager à cet égard, soit de mettre des économistes financiers à la disposition des Ministères Techniques, soit de compléter la formation économique et financière des cadres techniques chargés de l'élaboration des projets.

Le souci de la rentabilité économique guidera le Gouvernement en ce qui concerne l'intervention de l'Etat dans tous les secteurs de l'économie. Cette nouvelle orientation amènera à reconsidérer les subventions accordées aux Sociétés et Etablissements publics et para-publics. Il ne saurait être question,

.../...

- 503 -

bien sûr, de supprimer systématiquement et sans discernement toutes les subventions de fonctionnement. Mais il est certain que l'Etat ne peut pas continuer à combler des déficits résultant souvent de méthodes de gestion anti-économiques et inadaptées à la situation du pays. Il est donc indispensable et urgent de faire étudier par une Commission qualifiée, la situation des organismes bénéficiant de l'aide financière de l'Etat et de prendre les mesures d'assainissement nécessaires.

La question a été posée de l'opportunité de procéder à la réorganisation du contrôle exercé sur ces organismes en vue d'une part d'alléger le contrôle administratif et financier et d'autre part d'instituer un contrôle économique souple, permettant de s'assurer que leurs interventions s'inscrivent dans le cadre de la politique économique du Gouvernement. Cette question devra être étudiée dans les meilleurs délais.

Il est également nécessaire de concevoir autrement les fonctions de Directeur général,; ces fonctions doivent devenir plus attrayantes, mais en même temps, ceux qui les exercent doivent être rendus plus responsables. Il résultera sans nulle doute de ce changement d'optique une modification des comportements, qui, sur le plan de la gestion, favorisera les mesures d'assainissement que le Gouvernement mettra en oeuvre.

Il est enfin indispensable de choisir les directeurs des Sociétés et Etablissements publics et para-publics parmi les cadres les plus compétents de la Nation.

En ce qui concerne les actions menées en vue de la promotion du monde rural, il est plus malaisé d'appliquer le principe de la rentabilité économique, car il s'agit, dans ce domaine, de rentabilité diffuse plus difficilement mesurable.

../..

- 504 -

Mais étant donné l'importance des dépenses liées aux interventions de l'Etat dans ce secteur, certaines mesures doivent être mises en oeuvre pour que les résultats obtenus soient davantage à la mesure des efforts consentis.

Il s'agira surtout d'utiliser d'une façon plus rationnelle les structures existantes, d'éliminer tout double-emploi et de rechercher l'efficacité la plus grande.

S'agissant du Secteur Industriel, les interventions de l'Etat seront d'une façon générale moins directes que dans le secteur rural. Comme par le passé, la politique du Gouvernement consistera, dans ce domaine, à entretenir un climat favorable au développement industriel. L'Etat continuera à accorder des avantages raisonnables aux investisseurs privés. Les dispositions essentielles du code des investissements seront maintenues ; mais l'intérêt économique que présentent les entreprises à implanter sera appréciée avec plus de rigueur. A cet effet, un bilan fiscal et économique sera établi à l'occasion de chaque implantation, car il faut que les sacrifices consentis par l'Etat soient compensés par des effets réels de développement.

Par ailleurs, des mesures seront prises en vue de limiter dans le temps, la protection douanière et contingente dont bénéficient nos industries. La protection est destinée à aider les entreprises naissantes à parvenir sans heurt à un stade de maturité ; elle doit donc prendre fin dès que ce stade est atteint pour éviter de favoriser le développement de structures industrielles non rentables et fermées au progrès technique. Cette orientation est d'ailleurs conforme au principe de la rentabilité qui se situe cette fois sur un plan global.

Cependant l'action à mener dans le secteur industriel ne se manifestera pas uniquement sur ce plan global.

../..

En effet, l'Etat continuera à prendre des participations au capital d'entreprises industrielles. Mais il ne s'intéressera désormais qu'à des affaires dont la rentabilité est certaine. L'ampleur de nos interventions dans ce domaine dépendra d'ailleurs de l'importance des ressources financières dont nous disposerons. Cette remarque s'applique du reste à toutes les opérations ; car elle se rattache au problème que pose le financement du Plan. Ce problème impose au gouvernement un certain nombre de mesures financières qu'il convient de préciser.

III - MESURES D'ORDRE FINANCIER

Comme il a été indiqué plus haut, l'Etat devra s'efforcer d'améliorer sa situation financière afin de pouvoir participer davantage au financement du développement ; parallèlement, des mesures destinées à favoriser la mobilisation de l'épargne intérieure et une meilleure utilisation des institutions financières devront être prises.

A - amélioration de la situation financière de l'Etat

Pour ce qui est des finances de l'Etat, il est urgent de mettre en oeuvre des moyens pouvant permettre de dégager progressivement un excédent des recettes ordinaires sur les dépenses de fonctionnement.

Cependant les prévisions du Plan, basées sur les structures budgétaires et fiscales actuelles, montrent une croissance des recettes de 3,8 à 4,6 % par an. ce qui, combiné avec une progression de 3 % des dépenses, ne donne qu'un excédent annuel de 0,8 à 1,6 % par an d'augmentation des recettes sur celles des dépenses.

../..

- 506 -

Or, partant d'une situation dans laquelle les recettes ordinaires permettent simplement la couverture des dépenses inscrites au budget de fonctionnement sur la base des prévisions du budget 1968-1969 (36,7 milliards) l'étude montre que, pour pouvoir payer sur ces ressources propres la quasi-totalité des dépenses imputables au budget d'équipement la première année du plan suivant, l'Etat devrait faire croître ses recettes à un taux d'accroissement annuel moyen supérieur de 3 % à celui de ses dépenses de fonctionnement, soit, dans l'hypothèse d'une croissance annuelle de 3 % des dépenses de fonctionnement, un taux d'accroissement des recettes égal à 6 %.

Une étude objective du régime fiscal, s'impose donc. Cette étude confiée à une organisation internationale dont le Sénégal est membre, pourrait permettre de corriger les imperfections du régime fiscal actuel ou peut-être même de mettre en place un système nouveau. Notre régime fiscal doit de toute manière être adapté aux modifications que le développement entraîne nécessairement dans la structure de la fiscalité. Ces modifications résultent notamment de la diminution de la part de la fiscalité frappant le commerce extérieur, liée à l'application des dispositions du code des investissements, à la substitution de produits nationaux à des produits d'importation et enfin à l'impossibilité de tirer des ressources accrues de nos exportations étant donné la concurrence de plus en plus difficile qui caractérise les marchés mondiaux.

Parallèlement, le Gouvernement prendra des mesures destinées à limiter la progression des dépenses de fonctionnement.

.../...

Mais la participation de la Nation au financement du Plan ne se limitera pas à la seule contribution de l'Etat. Il faut que des mesures soient prises pour mobiliser l'Epargne intérieure et pour inciter les institutions financières à participer davantage au financement du développement.

B - MOBILISATION DE L'EPARGNE ET REORGANISATION
DU CREDIT

Pour accélérer le rythme de la croissance économique du Pays, il importe de mobiliser l'Epargne intérieure afin d'alimenter un courant d'investissement domestique important orienté vers des secteurs productifs. La réalisation d'un tel objectif n'implique pas nécessairement la création de structures nouvelles. La Banque Nationale de Développement et l'Union Sénégalaise de Banque pourraient, grâce à certains aménagements internes, assumer, à cet égard, des fonctions nouvelles.

L'organisation d'un système de crédits à moyen et long terme alimenté par des ressources intérieures doit être étudiée sans tarder.

Il est également urgent de prendre des mesures destinées à faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises nationales au crédit bancaire. A cet égard, il convient de mettre en place, dans les meilleurs délais, une caisse de garantie pour commerçants et industriels sénégalais. Cette caisse sera chargée, moyennant droit de regard sur les entreprises assistées de garantir les prêts consentis aux petits entrepreneurs.

Mais il ne faudra pas que soit favorisée de cette façon la naissance d'entreprises non rentables. Il sera donc nécessaire de sélectionner les entreprises qui pourront bénéficier de la garantie de la caisse.

../..

- 508 -

La caisse de garantie prolongera les interventions de la Société Nationale d'Etudes et de Promotion Industrielle. Et son action contribuera, comme celle de la SONEPI, à la réalisation de l'objectif de sénégalisation fixé par le Troisième Plan.

Mais pour que ces actions de promotion puissent contribuer à la réalisation de nos objectifs économiques, il faut que le système bancaire local soit amené à s'intéresser davantage aux "affaires sénégalaises". Il faut également que la Banque Centrale assouplisse ses règles d'intervention pour permettre aux petites et moyennes entreprises sénégalaises d'accéder au crédit réescomptable.

D'ailleurs, pour l'Institut d'Emission "un développement sain du crédit à moyen terme demeure subordonné à la formation et à la promotion, dans toutes les branches d'activité économique d'entrepreneurs et d'entreprises privées ou publiques ayant conscience de leur responsabilité de débiteurs".

Notre politique de promotion permettra de réaliser ces conditions. Mais il faudra que la Banque tienne compte de la nature spécifique des petites et moyennes entreprises sénégalaises et examine dans une optique nouvelle les demandes de crédit qui émaneront de celles-ci.

Il ne s'agira d'ailleurs pas d'augmenter le volume du crédit distribué, mais de le répartir en fonction des objectifs fixés par le^{le} gouvernement. Cette réorientation s'accordera donc parfaitement avec la nécessité de maintenir une situation monétaire saine.

.../...

- 509 -

De toute façon, le Gouvernement tient à ce que le cadre monétaire dans lequel se situe toute sa politique économique et financière soit maintenu.

Il convient à cet égard de réaffirmer la volonté du Sénégal de demeurer dans l'ensemble monétaire que constituent la France et les Pays africains et malgache dont l'Institut d'émission est lié au Trésor français par une convention de comptes d'opérations.

x

x

x

x

Cette politique économique et financière marque la volonté du Gouvernement de promouvoir un développement rapide de tous les secteurs de l'économie, et d'aider les nationaux à participer pleinement aux branches d'activité économique les plus productives./.-

1B 530

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

TROISIEME LEGISLATURE

3ème SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1969

R A P P O R T

fait au nom

de la Commission du Plan et des Affaires Economiques

sur le

Projet de loi N° 37/69 instituant un Troisième Plan Quadriennal de
Développement Economique et Social.

Par

Monsieur Joseph MATHIAM

Rapporteur

Monsieur le Président,
Mes Chers Collègues,

Permettez-moi tout d'abord, au nom de la Commission du Plan et des Affaires Economiques de féliciter le Gouvernement et tous ceux qui ont participé à l'élaboration du IIIème Plan Quadrien-
nal de Développement Economique et Social que je vais avoir l'honneur de vous présenter. Sa valeur technique, le sérieux des analyses sur lesquelles il s'appuie, le réalisme de ses objectifs enfin, permettent de le considérer comme une étape importante dans la recherche de modèles et de techniques de développement adaptés à l'Afrique. Surtout son parti pris de demeurer un plan de projets concrets choisis à la suite d'études minutieuses et assortis, pour chacun, d'une fiche précise dont l'ensemble constitue les documents annexes du plan, est la garantie qu'il sera un guide sûr dans notre action intérieure et dans nos négociations avec nos partenaires extérieurs.

Non qu'il soit parfait en tout point. Et nous serions malvenus à nous décerner à nous-mêmes pareil certificat de satisfaction. Certains auront pu lui reprocher des insuffisances ça et là. Tantôt un excès de prudence qui aurait conduit ses auteurs par réalisme à extrapoler une évolution plutôt qu'à imprimer un rythme délibéré; ce serait le cas en matière industrielle. Tantôt un optimisme conduisant à des projections qui sont de véritables paris, en matière agricole notamment.

D'autres auront pu s'étonner qu'il soit fait si peu cas de l'évolution des structures - aspect pourtant capital dans la planification puisque d'elles dépendent les effets des diverses actions sur la croissance générale. Comme certains auront pu souhaiter des références plus explicites à notre option socialiste dont notre plan est sensé être l'instrument.

Mais il est évident que le dessein des responsables de notre planification était moins d'atteindre à une perfection théorique que de doter le pays d'un outil qui corresponde à sa situation concrète et réponde à ses objectifs les plus vitaux sans s'attarder à des querelles d'école. Ce dessein doit être aussi le nôtre.

C'est pourquoi, votre Commission en vous demandant son adoption n'a cru devoir vous proposer aucune modification de fond, au document qui vous est soumis. Elle a cependant formulé des observations que vous me permettrez d'exprimer à l'occasion de l'examen des secteurs.

Il faut enfin se féliciter que le IIIème Plan soit le fruit d'une étroite collaboration entre services centraux et régionaux; entre secteur privé et secteur public; entre sénégalais de naissance et sénégalais d'adoption; entre instances politiques et autorités administratives et techniciens.

C'est en quoi il doit être considéré comme l'oeuvre de tous les sénégalais; engageant tous les sénégalais et tous ceux qui vivent au sénégäl. C'est donc un contrat qui nous lie les uns les autres.

La première idée qui vient à un rapporteur chargé comme je le suis de présenter à la sanction de notre assemblée un document qui engage l'avenir c'est de jeter un coup d'oeil sur le chemin parcouru et de tenter de dresser un bilan, en l'occurrence de bilan de huit années de planification.

Je m'en tiendrais à quelques considérations d'ordre très général en vous renvoyant à l'étude sur la conjoncture économique qui sert d'introduction au projet de plan.

L'évolution de la production intérieure brute s'est caractérisée ces dix dernières années par d'importantes variations d'une année à l'autre dues aux aléas climatiques et par un certain ralentissement à partir de 1965 imputable aux mêmes causes. Elle serait passée - nous disent les auteurs du Plan - de 119,46 milliards de francs CFA en 1959 à 166,22 milliards en 1965 et à 177,41 milliards en 1968. Ce qui représente un taux de croissance estimé à 5,5 %.

On aurait souhaité pouvoir traduire cette évolution en termes de niveau de vie. Faute de disposer de séries complètes de

prix (prix de gros, prix de détail) permettant de calculer d'une part le taux de croissance moyen à prix constants, on peut cependant se faire une idée des taux réels de croissance en admettant un taux d'augmentation annuelle de 3 % du niveau des prix qui correspond au taux d'augmentation des prix à l'importation (Plan p. 16) et du coût de la vie à Dakar - "type européen". On est malheureusement obligé de ^{se}référer au ménage de type européen en attendant la fin des études sur le budget des ménages africains. Ce taux réel n'excède ~~sans~~ doute pas 2,5% - se situant donc dans le même ordre de grandeur que le taux de croissance démographique. En d'autres termes le produit moyen par tête d'habitant est demeuré très probablement stationnaire. Il doit en être de même pour les revenus en milieu rural comme en milieu urbain.

En ce qui concerne la croissance économique, les objectifs du 1er et second Plan n'ont pu être réalisés comme prévu. Nous en savons les raisons pour les avoir maintes fois analysées :

- retard dans la mobilisation de l'aide extérieure pour certaines opérations, ayant trait en particulier à la diversification de la production agricole,
- insuffisance de l'épargne nationale tant privée que publique,
- stagnation puis chute des cours de l'arachide tandis que les prix à l'importation ne cessaient d'augmenter,
- conditions climatiques particulièrement mauvaises.

Pendant la période du premier Plan, la croissance a pu cependant soutenir un rythme moyen annuel satisfaisant qui, voisin de 6 % de 1959 à 1965, est sensiblement conforme aux objectifs impliqués par notre perspective à long terme de l'an 2.000.

La période du second Plan a été beaucoup plus éprouvée par deux années de très forte sécheresse et la baisse du prix de l'arachide au producteur. Il en est résulté un sérieux ralentissement

du taux d'accroissement de la production intérieure brute.

Ces difficultés ne nous ont évidemment par permis d'atteindre nos objectifs dans leur ensemble. D'intéressants résultats méritent toutefois d'être signalés, et notamment le remarquable développement de l'enseignement à tous les niveaux, l'organisation du monde rural, le succès de certaines actions de décentralisation économique, telles que la culture du coton et le développement de la pêche, l'effort sérieux fait pour résoudre le problème de l'habitat dans la presqu'île du Cap-Vert.

Plusieurs constatations s'imposent. En premier lieu, il apparaît clairement que nos efforts ont porté principalement sur la production arachidière : amélioration de la production, usage intensif d'engrais et de matériel tracté; rationalisation du circuit de commercialisation. Le résultat d'ensemble encore que fort complexe apparaît positif : augmentation de la production évaluée en moyenne à 4 % l'an, tandis que la production des cultures vivrières est demeurée stationnaire (autour de 100 - 110.000 tonnes pour le riz).

Au niveau de nos industries, les grandes victimes de la balkanisation, il faut pour apprécier les résultats, distinguer deux catégories :

a)- celles qui étaient particulièrement destinées à alimenter le marché de l'ex-AOF et qui maintenant tournent très au-dessous de leur capacité. Il s'agit surtout des industries du ciment, allumettes, tabac, bière, boissons gazeuses, chaussures, farines etc... Leur production stagne ainsi qu'il apparaît dans les tableaux des pages 9-10 et 12 du projet de plan;

b)- celles qui sont extraverties, c'est-à-dire plus particulièrement tournées vers le marché extérieur, ont connu en général des résultats meilleurs. Ce sont les industries extractives : les phosphates dont la production est passée de 40.000 T. en 1961 à 1.110.000 en 1968. Cela est également vrai, bien qu'à un degré bien

inférieur des huileries et des conserveries. Malheureusement c'est là précisément le type de réalisation industrielle dont les effets d'entraînement sur la croissance globale sont les plus faibles en raison du fait qu'elles sont moins intégrées à l'édifice économique national.

Mais ce qui est le plus grave et que nous ne dénoncerons jamais assez parce qu'il annihile tous nos efforts, c'est le fait que le marché mondial nous frustre d'une grande partie des fruits de notre labeur. Le paysan sénégalais pour 100 à 120 jours de dur travail dans son champ d'arachides, perçoit un revenu n'excédant guère 20.000 frs CFA. Or les produits d'importation qu'il peut espérer acquérir avec ce montant sur le marché mondial correspond à seulement 20 à 30 journées de travail dans un pays développé. C'est dire que l'inégalité dans nos rapport de force, d'après les calculs les plus récents, prive notre pays de 2/3 de ce qui serait sa rémunération dans des conditions d'un marché régulier. C'est-à-dire que le "transfert de valeur caché" comme l'appellent pudiquement les économistes se situe aux alentours de 40-50 milliards de francs, somme très supérieure à nos besoins d'investissement.

En bref, il faut déplorer deux réalités qui constituent pour nous un handicap objectif sur la voie de notre développement économique. Ce sont :

- l'exiguité d'un marché dans lequel l'expansion industrielle même si elle était théoriquement possible pourrait poser autant de problèmes qu'elle n'en résoudrait,

- les conditions dans lesquelles s'effectuent nos transactions avec l'étranger.

../...

LE IIIème PLAN QUADRIENNAL

Les débats auxquels le présent document a donné lieu n'ont abouti à aucune modification notable des dispositions contenues dans le projet de plan. Celles-ci en effet ont été arrêtées pratiquement en commun par tous les responsables de ce pays - à diverses instances réunissant aussi bien les membres du Gouvernement que ceux de l'Assemblée Nationale. On me permettra donc d'aborder la présentation du contenu du plan à peu près dans les mêmes termes que l'a fait en commission le Commissaire du Gouvernement en y introduisant que les commentaires ayant un caractère général. Les observations de détail auxquels se sont livrés les commissaires seront exposées au cours de l'examen du texte par secteur.

Les orientations générales du IIIème Plan de Développement Economique et Social s'inspirent de celles du 1er et IIème Plan. Le IIIème Plan les précise pour tenir compte de la conjoncture et des leçons de la décennie écoulée.

Nous allons résumer les objectifs principaux et la politique qui sera suivie au cours des quatre années à venir.

Le Troisième Plan se propose de porter la production intérieure brute de 177 milliards de frs en 1968 à 230 milliards en 1973, ce qui représente une croissance économique de + 5,5 % en moyenne par an dont :

- + 5,9 % dans le secteur primaire (agriculture)
- + 6,8 % dans le secteur secondaire (Industrie, Bâtiments, Travaux Publics - artisanat)
- + 4,6 % pour les Services (Commerce - Transport).

Cela signifie, compte tenu de la croissance démographique que le revenu intérieur per capita croîtra de +3,3 % en moyenne par an. (de 47.000 Frs à 55.000 frs entre 1968 et 1973).

7.-

Ces résultats globaux seront atteints grâce à un effort prioritaire portée sur la production.

En effet, sur un montant d'investissement de 145,293 milliards prévus au Plan, environ 61,8 % vont aux secteurs économiques dont 29,4 % pour le secteur rural, 14,1 % pour l'industrie.

LE DEVELOPPEMENT ET LA DIVERSIFICATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE en vue d'améliorer le revenu des populations rurales qui représentent 80 % de la population totale du Sénégal sera notre premier souci.

1/- Dans l'Agriculture proprement dite le développement de la production arachidière prévue est de 1.450.000 tonnes en 1973 contre 1.005.000 tonnes en 1968 et 1.132.000 tonnes en 1965, année record. C'est dire que la spécialisation arachidière du Sénégal n'est pas totalement remise en cause. Elle demeure encore imposée par les faits. Car d'une part l'alignement du prix de l'arachide sur le cours mondial a représenté une baisse des prix de près de 18 %; d'autre part une masse importante de la population tire la quasi totalité de ses revenus de cette culture. Ces deux facteurs auxquels s'ajoute l'augmentation de la population rendent nécessaires une certaine croissance de la production arachidière si l'on veut éviter la dégradation du niveau de vie des paysans.

-la diversification de la production agricole :

Cependant, le Sénégal s'est engagé dès les premières années de l'indépendance dans la diversification de son économie. Dans cette perspective les actions prévues portent essentiellement sur le développement de la culture :

- du riz 220.000 tonnes en 1973,
- du maïs 36.000 tonnes d'augmentation de la production actuelle,
- des cultures maraîchères 60.000 tonnes en fin de Plan, compte non tenu de 33.000 tonnes de tomate industrielle,
- la canne à sucre 175.000 tonnes,

-le coton, pour lequel les résultats encourageants actuellement constatés permettent d'envisager une production de 30.000 tonnes en 1973.

2/- DANS L'ELEVAGE les actions prévues au IIIème Plan visent à la promotion de l'éleveur par une meilleure exploitation des ressources animales -

-la création de points d'eau,

-la constitution de réserves fourragères encourageront la sédentarisation des éleveurs et l'association de l'agriculture à l'élevage. Les infrastructures de commercialisation prévues permettront à ce secteur de l'activité économique de connaître un dynamisme plus grand.

3/- LA PECHE dont l'expansion a été régulière verra son équipement renforcée. En 1973, la motorisation de la pêche artisanale (pirogue, cordiers) sera complète, la pêche industrielle (thon, crevettes, soles, sardinelles,...) sera intensifiée grâce au renforcement de son équipement (augmentation de la flotte de pêche création de complexes frigorifiques, de ports de pêche et de structures de commercialisation).

4/- DANS LE SECTEUR FORET il est prévu d'importantes actions de reboisement, de conservation des sols, d'exploitations rationnelles des forêts et de protection contre les feux de brousse.

L'INDUSTRIE - L'ARTISANAT - LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

Les orientations du Troisième Plan ont pour objectif :

-une intégration plus poussée de l'Agriculture à l'Industrie. A ce titre un certain nombre de projets seront réalisés pour valoriser les ressources agricoles :

-plus grande transformation sur place des produits arachidiers,

-valorisation des produits tels que le riz (création de rizeries),

-le coton (usine d'agrenage)

-la canne à sucre (sucrierie et raffinerie)

-la tomate (usine de tomate)...

L'installation de ces industries aux lieux de production favorisera la création de pôles de développement et la décentralisation industrielle.

-Une politique dynamique de promotion de la petite et moyenne industrie en faveur des entrepreneurs nationaux sera menée et des mesures d'ordre financier, économique prises dans ce sens.

Le chiffre d'affaires de l'Industrie proprement dite devra progresser de 69,4 milliards de frs en 1969 à 93,4 milliards en 1973; la valeur ajoutée de 28,2 à 39,4 milliards de frs soit une croissance de la production industrielle de 8,8 % dont 6,5 % grâce à l'extension des industries existantes.

Les opérations en Génie Civil et Bâtiment prévues au IIIème Plan permettront un léger progrès dans le secteur Bâtiment et les Travaux Publics, secteur qui a traversé une situation recessionniste au cours du Deuxième Plan.

Dans le secteur Artisanat les actions viseront à augmenter la qualification des artisans, à améliorer les conditions de production et de commercialisation.

LE SECTEUR TERTIAIRE

Dans ce secteur la politique poursuivie intéresse principalement le développement du tourisme. On prévoit au cours des prochaines années une augmentation annuelle de 10 % du nombre de touristes arrivant au Sénégal. Au cours du IIIème Plan 5 à 6 milliards de frs seront investis pour la promotion de ce secteur économique.

Les actions et les mesures prévues sont :

- aménagement des zones d'intérêt touristique et création de circuits intérieurs,
- amélioration et création de l'infrastructure d'accueil par la création d'hôtels, de campements d'équipement de loisirs,
- création d'une société d'économie mixte d'équipement et de gestion,
- amélioration des services d'accueil et simplification des formalités administratives.

DANS LE SECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS les investissements projetés sont essentiellement destinés à soutenir les actions entreprises dans le secteur de la production : bretelles routières reliant les zones de production arachidière, maraîchère, les centres de pêche, les zones d'intérêt touristique; port de pêche; aéroport d'accès aux centres touristiques; aménagement de voies fluviales pour un écoulement des produits et des marchandises.

o
o o

Ainsi donc le IIIème Plan accorde une priorité absolue aux secteurs productifs et réalise un programme intégré tendant à mettre sur pied une infrastructure économique de base (irrigation des terres, exploitation des potentialités naturelles, création de réseaux de communication liés à la production...) Des mesures économiques et financières seront en outre prises pour stimuler la production.

Mais les opérations à caractère social n'en sont pas pour autant négligées.

DANS LE SECTEUR URBANISME - HABITAT - EDILITE la politique suivie aura pour but de faire face aux problèmes posés par la croissance urbaine et l'apparition des bidonvilles et quartiers insalubres :

- les habitants des bidonvilles seront réinstallés dans des lotissements assainis et dotés d'un minimum d'équipement;

- 7.000 logements économiques seront construits par les organismes publics immobiliers dont 1.205 en dehors de Dakar.

Les investissements de ce secteur représentent à eux seuls 11 % des investissements globaux prévus au IIIème Plan.

Ils seront complétés par un important programme d'hydraulique humaine : adduction d'eau, électrification, assainissement des agglomérations urbaines et semi urbaines.

Les villages seront dotés de puits et forages (pour près d'un milliard : 996,5 millions d'investissements).

L'ACTION SANITAIRE

Dans le domaine de la santé, l'action au cours du IIIème Plan s'inscrit dans une perspective à long terme visant la couverture sanitaire complète du territoire vers 1985.

Les actions retenues sont par ordre de priorité :

- la rénovation des formations sanitaires existantes, la restructuration des formations (meilleure distribution du personnel sanitaire) la création de formations nouvelles; la construction et l'équipement des hôpitaux.

L'action sanitaire en milieu rural sera prioritaire

- 247 postes et 29 centres ruraux de santé seront remis en état.

- 90 postes et 24 centres restructurés
- 28 postes et 4 centres nouveaux créés.

En milieu urbain, hors Cap-Vert

- 11 postes et 11 centres seront restructurés
- 4 centres et 6 postes nouveaux créés.

Dans le Cap-Vert

- la plupart des bâtiments existants seront réfectionnés;
- 4 centres, 22 postes et 2 maternités restructurés
- 4 postes de santé, 1 centre et une maternité créés.

Les opérations hospitalières, à l'exception des complexes hospitaliers du Fleuve et du Sénégal Oriental, concernent surtout le renouvellement des équipements des grands hôpitaux existants.

L'EDUCATION - CULTURE - SPORTS

Les orientations générales dans le domaine de l'Education et de la Formation sont la poursuite des efforts de scolarisation actuellement consentis et la décentralisation de l'enseignement secondaire en dotant chaque région de Collège d'Enseignement Secondaire.

Les inscriptions en CI augmenteront en moyenne de 1.500 élèves par an et 1.200 classes nouvelles seront construites dans le primaire. Le nombre total d'élèves dans l'enseignement public du 1er degré passera à 263 365 en 1972-1973 contre 216 584 en 1968-1969.

Dans le secondaire les effectifs scolaires passeront de 28 095 à 33 738 élèves avec 235 classes nouvelles. Dans l'enseignement technique et Professionnel, les lignes d'actions de la politique poursuivie sont :

- développer les expériences de préparation à la vie professionnelle;
- perfectionner les adultes en cours d'emploi;
- former des exécutants qualifiés et des techniciens supérieurs;
- adapter l'enseignement aux besoins réels de l'économie.

Dans l'Enseignement supérieur, la priorité sera portée aux disciplines ayant l'incidence la plus immédiate sur le développement économique du pays, et sur les besoins de relève progressive de l'assistance technique.

Les activités culturelles et sportives, l'information seront développées en vue de créer de nouvelles attitudes devant le progrès, d'assurer une promotion culturelle et physique de la population et de former des citoyens conscients.

L'ensemble du secteur social : "Urbanisme - Santé Education" totalise près de 20 % des investissements prévus au IIIème Plan. Ce qui est important, si l'on tient compte du fait que des secteurs comme l'Education et la Santé entraînent des charges récurrentes élevées de fonctionnement et d'entretien.

En vue de préparer l'avenir, le IIIème Plan accorde une place importante à la Recherche : 9,6 % des investissements (y compris les dépenses de fonctionnement).

Les moyens financiers à mobiliser pour atteindre ces objectifs s'élèvent à 145.293 milliards dont 49 milliards (35%) sur ressources intérieures -(2,7 milliards sur Budget de l'Etat, des Régions et Communes), et 95,293 milliards sur subventions et emprunts extérieurs.

Ces investissements s'ils se réalisent devraient avoir pour effet d'accroître à terme les recettes fiscales de l'Etat: 47 à 50 milliards en 1973 contre 39 milliards en 1968, soit une croissance annuelle de + 3,8 à 4,6 % contre 0,7 % entre 1962/63 et 1967/68; d'améliorer nettement la balance commerciale qui sera quasiment en équilibre : taux de couverture des importations par les exportations de 96 %; et surtout d'augmenter les revenus globaux des ménages et en particulier ceux des populations agricoles respectivement de + 4,6 % + 6,1 % par an.

Ces prévisions sont somme toute optimistes. Néanmoins le schéma de financement du plan ne manque pas de réalisme ce qui explique notamment la stabilisation à un niveau voisin de celui du IIème Plan des enveloppes accordées à certains secteurs à charges récurrentes élevées : infrastructure, santé, enseignement général.

On a limité le plus possible les prévisions d'imputation des dépenses au budget d'équipement, car il n'était pas raisonnable d'en attendre beaucoup plus que pour le deuxième Plan. En revanche, le recours à l'aide extérieure, augmenté dans de fortes proportions, posera certains problèmes.

Le même souci explique enfin l'accentuation prévue des efforts en direction des secteurs économiques, susceptibles de concourir à l'augmentation de la production et des recettes de l'Etat.

Il reste que cette situation introduira, au moment de l'exécution du Plan, un certain nombre d'obligations particulières. Il faudra notamment porter beaucoup d'attention au degré de rentabilité réelle des opérations économiques, n'attribuer de faveurs fiscales qu'aux seules entreprises privées capables d'apporter à la Nation des avantages économiques compensateurs et prendre toutes mesures utiles pour comprimer les coûts de l'administration et des établissements publics à caractère industriel et commercial.

o

o o

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONSAGRICULTURE

Votre Commission s'est longuement attardée sur les problèmes du monde rural qui à juste titre, bénéficie d'une priorité absolue parmi nos objectifs de développement. Non seulement parce qu'il intéresse 75 à 80 % des sénégalais mais parce que les progrès dans les autres secteurs - notamment dans l'industrie - dépendent des résultats que nous aurons enregistrés au niveau de la production agricole et rurale d'une façon générale.

Il n'est pas aisé de recenser les conclusions exprimées par les commissaires. On peut cependant s'efforcer de résumer les divers points de vue :

1°/- pour plusieurs années encore nous risquons d'être tributaires de l'arachide malgré nos efforts pour diversifier notre production agricole. L'arachide demeure en tout cas notre principale source de devises. Aussi doit-on approuver le projet du IIIème Plan d'intensifier cette culture et regretter que l'action de la Satec qui a coïncidé avec des années particulièrement médiocres pour notre agriculture n'ait pas porté les fruits que nous escomptions. Il faut néanmoins les poursuivre avec la Sodéva.

La Commission recommande de pousser tout autant la culture de l'arachide de bouche notamment en Casamance. En effet son prix plus élevé n'est pas soumis aux mêmes fluctuations.

Le problème de l'engrais subventionné à 50 % par le Gouvernement, celui du matériel agricole, d'une façon générale risque de constituer un obstacle difficile à surmonter en raison de l'endettement des paysans d'une part, de la charge très lourde qui revient à l'Etat sous forme de subvention d'autre part.

2°/- La Commission estime que le Mil doit bénéficier de la même attention que l'arachide en vue de diminuer le déficit vivrier et par conséquent d'améliorer notre balance commerciale. Il en est de même pour le maïs qui peut être cultivé dans toutes les régions. Ces deux cultures sur le plan des recherches accusent un retard par rapport à l'arachide ; cependant au Sine-Saloum et au Sénégal-Oriental, les essais sont assez concluants pour qu'on envisage de passer au stade de la vulgarisation. Si les résultats sont limités, c'est en raison du coût du matériel végétal qu'il faut renouveler chaque année.

3°/- La Commission s'est émue de la médiocrité des résultats de l'opération Satec dont on escomptait une augmentation de 25 % de notre production. En effet, nous ne dépassons pas cette année écoulée la production arachidière de 1958 - c'est-à-dire moins de 650.000 T. La médiocrité des résultats freine la vulgarisation ; ainsi on enregistre une chute de la consommation des engrais. En réalité il est difficile de juger l'action de la Satec sur une période courte 1965-1968, marquée en outre par les conditions climatiques que nous savons. Il est en tout cas indéniable que la Satec et puis la Sodéva ont élevé le niveau technique du paysan sénégalais ce qui va se répercuter sur la production des années à venir.

4°/- La riziculture nécessite une politique de remembrement des terres surtout en Casamance afin de permettre la culture attelée et d'une façon générale l'exploitation rationnelle. Dans la région du Fleuve, la Commission estime qu'il n'est pas suffisamment fait appel au paysan pour notamment réduire les coûts des actions. Elle encourage vivement la culture sous pluies en Casamance et invite les responsables régionaux à ne rien ménager pour vulgariser les techniques et les variétés expérimentées par la Mission Chinoise. Elle recommande de reprendre le projet du Bao-Balon.

5°/- Malgré les coûts impressionnants, la Commission fonde beaucoup d'espoir dans le complexe agro-industriel de Richard-Toll. Elle préconise une répartition judicieuses des casiers

entre la canne à sucre et le riz. Elle encourage vivement cette intégration de l'Agriculture et de l'industrie sur le terrain.

6°/- S'agissant du coton, la Commission estime qu'il faut d'abord viser à couvrir nos besoins locaux - et procéder à la de sérieuses études des tendances du marché extérieur afin de ne point ajouter aux difficultés qui nous viennent de l'arachide.

7°/- Enfin, la Commission ne peut qu'encourager toutes actions tendant à diversifier notre production - qu'il s'agisse de maraichage, de cultures fruitières, cola, bananes, tomates, etc... Elle recommande vivement de consacrer les terres neuves et les zones d'action pionnières à des cultures autre que l'arachide.

8°/- La Commission encourage les efforts des pouvoirs publics pour l'encadrement et l'équipement du paysannat sénégalais. C'est en effet par éducation du producteur grâce à l'animation, à la Sodéva et aux organismes qui interviennent dans ce milieu que nous pourrions atteindre nos objectifs tant en ce qui concerne la production que la productivité.

E L E V A G E

Le programme prévu au IIème Plan réajusté n'a été exécuté qu'à 37,5 %. Les principales réalisations sont :

- le ranch de Doli
- le centre de traitement laitier de Saint-Louis
- neuf forages équipés et 21 forages puits
- 23 centres de dressage
- deuxième tranche du centre national d'aviculture.

La Commission estime que cette action doit être renforcée et a formulé les recommandations suivantes :

-donner la priorité à la formation et à l'organisation de l'éleveur au sein de sa coopérative. Celle-ci doit lui

permettre de s'éduquer, de s'équiper en accédant au crédit, de commercialiser sa production, de s'orienter vers un élevage intensif moderne. Pour atteindre cet objectif, l'ONCAD trop arachidier paraît moins indiqué que la Direction de l'élevage.

-Poursuivre la lutte contre les parasites et d'une façon générale élever le niveau sanitaire de notre cheptel afin de protéger un précieux capital évalué à 35 milliards; il faudrait à cet effet prévoir de petites pharmacies vétérinaires au niveau des coopératives.

-Sédentariser l'éleveur par une meilleure commercialisation de son produit. En effet, contrairement à l'opinion générale, la transhumance a souvent pour cause la recherche de la monnaie au moins autant que celle des paturages ou de l'eau.

-Eviter de faire de la zone sylvo pastorale un fournisseur de matière première; il importe pour cela d'y créer un ranch et un centre laitier.

-Veiller à ce que le ranch de Doli ne soit en réalité un ranch embauche pour le privé installé au Cap-Vert; il serait bon que l'Etat crée un ranch aux environs du grand centre consommateur qui est Dakar.

P E C H E

Les ressources de nos eaux tant maritimes que fluviales justifient les projets prévus par le IIIème Plan. L'action dans ce domaine doit consister :

-à équiper le pêcheur notamment en lui facilitant l'accès au crédit;

-à aider le pêcheur à s'organiser de façon rationnelle. A cet effet, il semble préférable de confier à la Direction de la Pêche plutôt qu'à l'ONCAD l'organisation de ce secteur important.

EAUX ET FORETS

La Commission se félicite des actions prévues au IIIème Plan pour protéger notre capital forestier par :

../...

-une lutte passive : 2.500 à 3.000 Km de pare feux dans la zone sylvo pastorale surtout;

-une lutte active par la constitution d'unités d'intervention.

Pour sa part, elle estime qu'il faut :

-inventorier exactement nos ressources forestières, ainsi que nos besoins en bois et en charbon de bois;

-régénérer la forêt soit artificiellement soit naturellement mais de façon systématique;

-réglementer l'exploitation en étant très strict sur les permis de coupe et en veillant au respect des rotations; car exploitation ne doit pas signifier déboisement.

La Commission exprime sa vive inquiétude devant le rythme de déboisement de notre pays et devant les ravages que causent chaque année les feux de brousse. Elle recommande la création au niveau de chaque village d'un comité de lutte contre les feux de brousse. Elle prend acte de l'engagement des pouvoirs publics à mettre à la disposition des zones les plus menacées une vingtaine de camions Unimag.

L'INDUSTRIE

La priorité accordée à l'Agriculture dans la planification sénégalaise ne saurait avoir pour résultat un relâchement de nos efforts dans ce domaine de l'industrialisation. Par ailleurs, les techniques, les méthodes dans l'organisation du travail comme dans la gestion doivent dans l'un et l'autre secteur s'inspirer de l'esprit industriel caractérisé par la rigueur et le souci de rentabilité.

Notre production industrielle a stagné après l'indépendance, ses indices s'établissant comme suit sur la base pondérée 100 en 1959 = 130 en 1961 - 132,2 en 1962 - 131,2 en 1963. Après une première période d'adaptation, une nette expansion redessine surtout en 1966 où l'indice a atteint 159,7.

L'importance du secteur dans la production intérieure brute qui était de 15 % de celle-ci en 1965 va croissant. Une masse salariale de 8,3 milliards est distribuée chaque année à une population active destinée à 18.000 travailleurs.

Votre Commission a formulé un certain nombre de recommandations d'ordre général.

1°/- Elle demande que les diverses conventions d'établissement signées sous l'empire du Code des investissements soient très explicites et très fermes sur les obligations des investisseurs en matière de formation professionnelle, de protection sociale et sanitaire et surtout d'africanisation des emplois. S'agissant de ce dernier objectif, des échéances doivent être fixées et les modalités précisées chaque fois que cela sera possible. En tout état de cause, la priorité absolue dans l'embauche doit revenir aux nationaux sénégalais sans préjudice de nos devoirs envers les Républiques soeurs - notamment celles de l'OERS. Dans ce but, il importe de renforcer le contrôle de l'office de la main-d'oeuvre dont le visa est indispensable en matière de recrutement.

2°/- Le Code des investissements doit être de plus en plus restrictif. C'est dire qu'il doit être périodiquement révisé pour tenir compte de l'état de notre développement qui peut exiger parfois des modifications dans les priorités et les urgences.

3°/- Devant la situation sociale de plus en plus préoccupante, le Gouvernement doit être particulièrement vigilant en matière d'emploi et ne ménager aucun effort pour enrayer le chômage.

4°/- Malgré les options très nettes du premier et du second plan, la plupart des industries demeurent encore implantées dans la presqu'île du Cap-Vert. Ce fait s'explique par des raisons techniques et historiques évidentes. Il est indispensable de susciter dans nos régions des pôles industriels qui garantissent un certain équilibre général tout en stabilisant la main-d'oeuvre.

Enfin, le secteur industriel encore dominé par l'initiative privée étrangère doit se plier aux exigences nationales et à nos options. Toute notre politique dans ce domaine, doit être de "nationaliser" les centres de décision des entreprises installées dans notre pays ainsi que la destination de leurs bénéfices et de pousser à la sénégalisation des emplois - des cadres comme des autres - indispensable si nous voulons sortir du contexte néo-colonial qui annihile nos efforts et rend parfaitement vaine notre option socialiste.

Votre Commission a pleinement conscience des difficultés qui jalonnent la route qui va de l'industrie coloniale orientée vers par et pour l'extérieur, de l'industrie vraiment nationale intégrée dans une économie nationale dirigée et animée par des nationaux dans une optique nationale et dans l'intérêt prioritaire de la nation.

Elle perçoit parfaitement les exigences d'une politique vraiment nationale dans ce domaine au niveau de l'Epargne intérieure insuffisante ou mal utilisée; au niveau du crédit qui doit être la base d'une réelle promotion de nos hommes d'affaires; au niveau de la fiscalité qui doit répondre de plus en plus aux impératifs de notre développement.

Aussi approuve-t-elle sans réserve les orientations du IIIème Plan et les mesures envisagées pour soutenir la petite et moyenne entreprise sénégalaise :

La Commission se réjouit de la part relativement importante qu'elle souhaite croissante de l'Etat dans l'industrialisation du pays : 31% des investissements. Elle fonde beaucoup d'espoir dans l'activité de la Sonépi - à la fois pour trouver des investisseurs étrangers et pour promouvoir la petite et moyenne industrie nationale.

LE TOURISME

Si nous ne voulons pas continuer à baser toute notre économie sur l'arachide, le tourisme est avec la pêche, une des solutions du moment. Relais entre l'Europe et l'Amérique, porte de l'Afrique Noire, notre pays peut être le noeud d'un important réseau touristique - qu'il s'agisse de tourisme de grand standing ou tourisme populaire.

Le Sénégal se trouve être la prochaine étape après l'Espagne et le Maghreb de la poussée touristique qui déferle vers le Sud. Avec la hausse des revenus et la baisse des prix de transport, l'homme moderne se fait de plus en plus touriste. Nous pouvons tirer grand profit de ce mouvement.

Votre Commission attire l'attention sur l'importance d'une politique de prix appropriée. En outre plusieurs actions annexes sont à mener dans le cadre d'une politique de tourisme :

- création d'infrastructures et de moyens de transports appropriés;
- inventaire, protection et mise en valeur des sites;
- formation de guides;
- publicité;
- éducation de la population et lutte contre la mendicité.

Votre Commission recommande d'inventorier toutes les formes de tourisme : grand tourisme international; tourisme intérieur et tourisme scolaire; tourisme populaire et tourisme d'affaires ou de prestige. Sauf dans la presqu'île du Cap-Vert, on s'orientera vers des réalisations simples et peu coûteuses, s'inspirant autant que possible du mode de vie de l'habitant mais en veillant à ce que le touriste y trouve un confort correspondant au prix qui lui est demandé.

Le tourisme interafricain ne devra pas être négligé et il est hautement souhaitable de tendre vers une organisation régionale ou sous-régionale des circuits touristiques.

LE COMMERCE

Le commerce représente plus d'un tiers de la production intérieure brute au prix du marché et plus de 3/4 de la valeur ajoutée par les services (Plan p. 226) Il utilise 25 % de la population active non agricole. C'est sans aucun doute le secteur dans lequel nous avons introduit la réforme la plus radicale après notre indépendance. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'il soit celui qui a traversé et traverse la crise d'adaptation la plus profonde.

Sur le plan intérieur, les mesures de socialisation ont eu pour résultat le repli de nombreuses succursales commerciales sur Dakar, laissant un vide en milieu rural. Nous avons tenté de le combler par la Sonadis, qui crée en Avril 1965, distribue environ 850 articles dans différents points de vente et par 15 sociétés de commerçants à statut coopératif groupant 304 commerçants et installées dans 200 localités.

La Commission a regretté que malgré cet effort la situation demeure préoccupante. Elle encourage vivement le projet de circuit intégré d'approvisionnement alimenté par des centres d'achat comme il en existe dans certains pays d'Europe parce qu'il permet de mettre à la disposition des masses - à certaines heures du jour - un certain nombre de produit de grande consommation. Elle encourage de même l'idée d'une société de crédit mutuel et d'une caisse de garantie mutuelle pour les sociétés de commerçants.

L'éducation du commerçant sénégalais doit être la préoccupation majeure des pouvoirs publics afin que dans un proche avenir les nationaux occupent dans ce secteur une place plus importante non certes en chassant les commerçants étrangers déjà installés mais en leur réservant désormais systématiquement telle ou telle catégorie de transaction.

La formation de commerçants modernes, l'allègement des conditions d'accès au crédit, la volonté de tempérer ci et là le principe de rentabilité par des considérations de développement, une décentralisation poussée, devraient permettre de combler rapidement le vide commercial dont souffre le monde rural tout en libérant l'OCAS de toutes les opérations sur le marché intérieur.

Votre Commission estime cependant qu'un retour au système des OS est à écarter. De même, elle pense qu'il faut renforcer et consolider le mouvement coopératif par l'éducation de vrais coopérateurs et en s'orientant vers la coopérative socialiste multifonctionnelle - assurant non seulement la collecte des produits mais l'approvisionnement du paysannat en denrées de toute sorte.

Sur le plan extérieur, les commissaires ont estimé que dans le cadre d'une politique de bas prix, il est impossible d'ignorer un pays comme le Japon. Cependant, il faut protéger nos industries notamment nos industries textiles.

La diversification de la liste de nos partenaires même si elle n'atteint pas encore les proportions que nous aurions souhaitées traduit néanmoins un effort pour inscrire dans les faits notre souveraineté extérieure. Malheureusement, notre balance commerciale est déficitaire pour presque tous nos partenaires. Il est urgent de tout mettre en oeuvre pour corriger cet état de fait.

La Commission estime qu'il faut que nos représentations extérieures jouent un rôle commercial plus important. Elle déplore la vente de certains de nos produits à partir de localités extérieures, ce qui est une séquelle inadmissible de l'époque coloniale.

Enfin, la Commission s'est réjouie de l'issue des négociations relatives au renouvellement de la Convention de Yaoundé. Notre association aux six du Marché commun devrait, pense-t-elle, évoluer de la zone préférentielle à la zone de libre échange. De même, l'idée d'un marché commun Ouest Africain est à encourager - ainsi que tout effort tendant à renforcer l'OERS.

LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS ET DE TELECOMMUNICATIONS

Si on exclut les opérations hors plan - tels que la construction de certaines routes et de certains aéroports, l'amélioration du réseau ferré, le IIème Plan réajusté n'aura été réalisé qu'à 60,6% environ - à 55,8% seulement pour le réseau routier proprement dit, on peut s'étonner de ce pourcentage comme toute modeste.

La Commission approuve totalement les critères retenus par le IIIème Plan en matière d'infrastructures en donnant pour mission principale à celle-ci de servir de support aux "projets productifs ayant une incidence positive sur l'économie : mise en valeur des ressources naturelles, implantations industrielles; exploitation des potentialités touristiques, liaisons nécessaires à l'expansion des échanges tant internes qu'externes".

Elle déplore cependant que pour certains projets

../...

de route, les arguments avancés par le Commissaire du Gouvernement ne soient guère convaincants si on s'en tient au critère économique ou même stratégique. C'est le cas ont pensé certains commissaires de la route qui doit permettre de contourner la Gambie pour se rendre en Casamance - au moins son tronçon qui de Malème Hoddar à Tamba longe la voie ferrée.

La Commission a décidé avec l'accord du commissaire du Gouvernement, l'inscription pour mémoire du bitumage des tronçons Kaolack-Gossas (50 km), Dahra-Linguère (40 km), Khombole-N'Dianganiaou-Samdiara (40 km), Thiadiaye-Fissel (17 km).

En outre, la Commission a décidé le prolongement de la piste Louga-N'Guer Malal jusqu'à Keur-Momar SARR (25 km).

En matière de télécommunication, la Commission insiste sur la nécessité d'améliorer les liaisons de Dakar avec les chefs-lieux de région et les communes par une nouvelle définition des liaisons principales et des réseaux locaux. Dans la région du Fleuve, l'existence d'une ligne unique et au surplus en mauvais état enlève toute efficacité au réseau. Il en est de même pour le Sénégal-Oriental.

Enfin pour le programme d'Automatisation des chefs-lieux de région, il a été demandé de mener simultanément les opérations au lieu de les décaler.

La Commission pour toutes ces questions prend acte des apaisements donnés par le commissaire du Gouvernement.

URBANISME - HABITAT - EDILITE

La Commission fait siennes les inquiétudes de la Commission des Travaux Publics saisie pour avis devant le retard apporté à l'adoption des plans directeurs des grands centres et des plans de lotissements des "escales". Elle prend à son compte la demande relative aux plans sommaires d'alignement notamment pour certains centres du "Fleuve". Elle souhaiterait voir poursuivre dans les meilleurs délais le bitumage de la digue de Dagana pour des raisons de sécurité.

Enfin, il est remarquable que le Cap-Vert se voit attribuer la majeure partie du programme de construction de logements, laissant aux six régions douze cents habitations sur cept mille. C'est évidemment là la conséquence de l'essor que continue de connaître notre capitale où par conséquent le problème du logement se pose en des proportions de plus en plus alarmantes.

La Commission déplore la modicité des réalisations à l'actif du IIème plan en matière d'habitat rural : 18 % des crédits de paiement prévus sur la période quadriennale.

L'ACTION SANITAIRE

Les chapitres relatifs à la santé, à l'Education, à la Culture et à l'Information et à toutes les actions que l'on qualifiait très improprement il y a seulement quelque temps d'improductives n'ont pas donné lieu à d'importants débats en commission. Celle-ci a cependant fait siennes les observations et recommandations des commissions saisies pour avis.

En matière de santé, les options de base qui ont présidé à l'établissement des priorités ont paru judicieuses à la commission :

- priorité du milieu rural sur le milieu urbain déjà relativement bien doté;
- priorité à la médecine de masse sur la médecine individuelle;
- priorité à la médecine préventive sur la médecine curative;
- priorité des tâches éducatives.

La Commission insiste sur la nécessité de s'attacher à équiper les formations existantes afin d'en renforcer l'action avant d'en créer de nouvelles. Elle recommande de tout mettre en oeuvre pour effectivement "combler progressivement les disparités régionales en matière d'équipement hospitalier" ainsi qu'il est dit dans le projet de plan qui, cependant consacre 57 % des 864 millions prévus au seul complexe hospitalier de Saint-Louis (hôpitaux de Saint-Louis, Podor, Matam).

Enfin, les recommandations suivantes ont été exprimées;

- s'orienter plus résolument vers la médecine mobile en renforçant le nombre et l'action des sept groupes mobiles existant actuellement au Sénégal; il en est de même pour les cliniques ambulantes;

- se montrer plus strict et plus rationnel dans l'affectation et l'utilisation du personnel sanitaire;

- de veiller à ce que chaque département ait un médecin et que les dispensaires soient confiés à des infirmiers confirmés;

- améliorer le circuit d'approvisionnement en médicaments;

- enfin et surtout encourager la formation de médecins et de pharmaciens; la réforme des études médicales et la création de l'Ecole de Santé militaire devraient combler une grave lacune qui risque de peser lourd dans l'avenir.

L'EDUCATION - LA FORMATION ET LA CULTURE

La Commission s'est surtout intéressée à la qualité de notre enseignement et à sa conformité aux objectifs et aux impératifs de notre développement. Elle souhaite voir s'instaurer, au niveau national en temps voulu, un large débat sur les conclusions des commissions qui oeuvrent actuellement à la réforme de notre système d'éducation et de notre enseignement.

L'action dans ce domaine devra viser essentiellement;

- à équilibrer enseignement primaire, secondaire, technique, supérieur;

- à susciter des vocations techniques et scientifiques en complétant nos efforts dans ce sens par une politique de salaires et traitement appropriée;

- à harmoniser notre politique de formation avec notre politique d'emploi en vue du développement.

../...

La Commission demande :

-la régionalisation de la formation des maîtres par la création d'une école normale d'instituteurs dans chaque région et progressivement la régionalisation de l'enseignement secondaire et technique;

-la création d'un établissement secondaire dans chaque département : CEG - CES.

-une meilleure organisation des cantines scolaires;

-le renforcement des structures parascolaires ou post-scolaires et de tout ce qui peut contribuer à la résorption de l'important déchet de l'école primaire.

La Commission s'est émue de la modicité des résultats enregistrés en matière d'éducation populaire et d'alphabétisation des masses au cours de nos deux derniers plans. Elle estime indispensable de relever le niveau culturel des adultes et partant leur productivité et leur conscience civique et de propager l'usage de l'écriture en utilisant les langues nationales.

Elle encourage l'idée d'une planification aussi rigoureuse que possible de la formation et de l'utilisation des ressources humaines dans le double but de hater la sénégalisation des emplois dans tous les secteurs de la vie nationale d'éviter les déséquilibres et distorsions entre production de nos établissements de formation et les capacités d'absorption de notre économie;

En matière d'équipements sportifs et culturels, nous devons tout mettre en oeuvre pour atténuer tout au moins le déséquilibre qui sépare le Cap-Vert des autres régions. Le secteur culturel et le secteur sportif demeurent particulièrement démunis et incapables, malgré les progrès qu'il est juste de mentionner et d'encourager ça et là, de faire face aux objectifs somme tout ambitieux qui leur sont assignés.

LES ETUDES ET RECHERCHES

Les investissements consacrés aux études et aux diverses recherches sont passés de 7 milliards pour le IIème plan à 10,5 milliards au cours du IIIème Plan soit un accroissement de 43 %. Ils seront supportés pour 40 % par le budget national. Ils ne comprennent pas la recherche pétrolière ni la recherche médicale. Cet effort prouve une volonté dont on ne peut que se féliciter de fonder notre effort de développement sur des bases scientifiques et techniques solides.

La Commission constate avec satisfaction que 49,5 % des investissements vont à la recherche agronomique et océanographiques confirmant ainsi la priorité accordée à l'agriculture et le souci de tirer un meilleur parti de nos immenses ressources piscicoles.

Elle recommande cependant :

- une meilleure coordination des initiatives afin d'éviter les spéculations inutiles et les double emplois;

- la formation de chercheurs sénégalais dans tous les domaines.

Elle prend acte de l'engagement pris par le Gouvernement d'élaborer un statut du chercheur sénégalais afin de promouvoir des vocations nombreuses dans ce secteur capital.

LES PROJETS REGIONAUX

Il s'agit de "petites opérations" dont l'idée et l'initiative émanent de la base (populations). Le financement est idéalement tripartite : Etat, Région, Population sous forme de participation en travail ou en espèces. L'exécution et la gestion demeurent locale avec nécessairement la participation de la collectivité qui est une condition impérative de la contribution de l'Etat et des aides extérieures. Le contrôle est confié à l'administration locale" .

Le IIIème Plan a recensé environ 400 projets de ce type pour environ 400 millions de francs (cf tableau p. 447) sans compter la contribution escomptée de la population.

../...

La Commission ne nourrit pas un optimisme excessif en ce qui concerne la possibilité pour les 33 communes du Sénégal de participer au financement des projets du Plan. Il est cependant indispensable de consacrer une partie des recettes communales à des investissements de développement.

Des commissaires ont exprimé l'idée que les ristournes que l'Etat perçoit sur les recettes communales et sur la taxe régionale soit allégée afin de permettre aux régions et aux communes de mener à bien un véritable programme d'investissement. Les prélèvements d'office effectués sur la taxe régionale : 25 % à l'Etat; au moins 30 % à l'ONCAD; (7 % aux chefs de village paraissent devoir être ramenés à des proportions moins importantes.

La Commission estime en effet qu'il faut s'orienter vers une décentralisation progressive au profit des régions et des communes qui permette aux assemblées locales de disposer directement des moyens de leur développement.

LES EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

La Commission approuve pleinement la priorité accordée aux "Services qui ont des activités agricoles". Cette priorité s'impose d'autant plus que les autres services ont été suffisamment pourvus au cours des deux derniers plans.

LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

Les acteurs du IIIème Plan se sont efforcés de prévoir le nombre d'emplois qu'il sera nécessaire de créer dans le cadre des actions à réaliser. Mais le problème dramatique du chômage et du sous-emploi ne sera résolu que partiellement puisque les 26.000 emplois prévus ne couvrent que 74 % des besoins réels nouveaux qui s'exprimeront au cours de la période quadriennale et ne résolvent guère le problème des 36.000 chômeurs enregistrés au Sénégal en 1968.

Une politique de l'emploi doit viser :

../...

-d'une part à former les cadres, techniciens, travailleurs divers nécessaires à l'exécution des programmes de développement;

-d'autre part à fournir des occupations à toute la population active.

LE FINANCEMENT DU PLAN

Les sources de financement constituent la grande incertitude du IIIème Plan, lequel prévoit-on sera financé au 2/3 sur aide extérieure. C'est naturellement la partie la moins précise du projet de plan.

La Commission prend acte de la volonté exprimée de dégager sur nos recettes budgétaires un excédent à consacrer à nos dépenses d'investissement et au remboursement de nos emprunts extérieurs évalués à 3 ou 4 % de nos ressources budgétaires. Dans l'état actuel de nos finances avec un taux annuel d'accroissement de nos recettes oscillant autour de 4 % contre environ 3 % au niveau des dépenses ordinaires, on voit mal comment nous pourrions y parvenir sans une politique énergique de compression de nos dépenses combinée avec une ~~amélioration~~ du système fiscal, une réorganisation du crédit et une mobilisation plus effective de l'épargne nationale en vue ^{du} développement. Il faudrait en effet que l'excédent des recettes sur les dépenses se situe autour de 3 % - ce qui signifie dans l'hypothèse d'un blocage de nos dépenses de fonctionnement à 3 %, un taux d'accroissement des recettes se situant autour de 6 %.

Cette perspective n'est pas en soi hors d'atteinte, mais tant que le marché mondial continuera sa ponction sur l'économie sénégalaise; tant que nous ne nous serons pas libérés de la spécialisation arachidière, il est illusoire d'espérer un changement de la situation financière actuelle dans la mesure souhaitée par le Plan.-

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DU PLAN ET DE L'INDUSTRIE

LOI

Instituant un Troisième Plan Quadriennal
de Développement Economique et Social.-

L'ASSEMBLEE NATIONALE A DELIBERE ET ADOPTE EN SA SEANCE

DU LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE UNIQUE :

Il est institué un Troisième Plan Quadriennal de Développement
Economique et Social 1969-1973.

Ce Plan entre en vigueur à partir du 1er Juillet 1969
et se termine le 30 Juin 1973. Les orientations générales, les
objectifs et les actions définis dans ce plan déterminent les
options économiques et sociales de la nation pendant cette
période.

18530

- 1 -

AGRICULTUREBilan d'exécution :

Dans le secteur agricole (production végétale) les prévisions du Plan réajusté sont 16.632 millions de Frs CFA.

L'ensemble des dépenses arrêtées au 30 juin/se¹⁹⁶⁸ montent à 9 461 millions se répartissant comme suit :

- Aménagements hydroagricoles :	936 millions
- Production végétale :	694 "
- Aide à la production :	7 861 "

Le taux de réalisation des prévisions financières du III^e Plan ajusté se situe donc, après trois ans d'exécution du II^e Plan, à 57 % de l'objectif quadriennal.

Sur le plan de la production, après de bons résultats enregistrés au cours de la première année du Plan, les mauvaises/^{conditions}climatiques enregistrées pendant les années 1967 à 1969 ont fortement compromis la réalisation des prévisions.

Les résultats ont été les suivants :

.../...

- 2 -

PRODUCTIONS AGRICOLES : BILAN

en milliers de tonnes

Produits	Prévisions de production en fin de II ^e Plan (Plan initial	Résultats de 1968 (année climatiques moyenne)	Moyenne des produc tions pendant les quatre années du II ^e Plan (1)
arachide	1200 à 1300	1 005	958
mil et sorgho	600	535	480
riz (paddy)	125 à 140	110	99
maïs	40	50	42
niébé	35	30	18
manioc	250	239	194
coton	3,6	9,9	3,8
canne à sucre	150	-	-
légumes	50	41	37
bananes	6	-	-
arachide de bouche	4,8	3,6	-

(1) Les production pour la campagne 68-69 ont fait l'objet d'estimations.

- 3 -

La mise en place des moyens de production, s'est cependant faite dans des conditions assez satisfaisantes.

Mise en place des moyens de production
au cours du II^e Plan

	Objectifs Plan initial Total Plan	Objectifs Plan réa- justé Total Plan	Réalisa- tions (Total Plan)	% de réa- lisation par rap- port au Plan ini- tial	% de réa- lisation par rap- port au Plan réa- justé
Semoirs nombre	87.000	66.600	60.906	70 %	91,5 %
Houes	53.000	89.900	85.913	162	95,6
Souleveuses	12.900	27.300	17.012	131	62,3
Charrues	20.000	6.100	5.936	29,7	97,3
Charrettes	29.100	31.700	26.537	91,2	83,7
Engrais arachide T	197.000	181.680	138.590	70,4	76,3
Engrais mil tonne	50.600	45.942	36.211	71,6	78,8
Engrais riz "	14.880	5.699	4.062	27,3	71,3
Fongicides	-	-	281	-	

De ce tableau il ressort que les prévisions faites en début de Plan ^{de demande de} /houes et de souleveuses ont été largement dépassées ; la vulgarisation de la charrette a été rapide tandis que l'acquisition des semoirs s'est ralentie par suite d'une saturation des besoins et surtout des moyens de traction disponibles.

Cependant un certain nombre de facteurs défavorables ont freiné l'action entreprise : mauvaises conditions climatiques répétées, ^{chûtes de prix de l'arachide} et augmentation

.../...

- 4 -

simultanée du prix de rétrocession des engrais et du matériel.

En matière d'aménagements agricoles, les réalisations sortent en deçà des prévisions, par manque de moyens de financement tant sur fonds publics que sur aide extérieure.

SANTE BILAN D'EXECUTION :

Le montant des investissements prévus dans le II^e Plan réajusté s'élevait à 2 308 millions de Frs (Plan initial 2 343 millions).

En fin de plan, on peut estimer que les réalisations sont de l'ordre de 1190 millions de Frs dont 855 millions de F sur aide extérieure et 335 millions de F sur fonds publics, soit un taux d'exécution de 52 %.

La non exécution du complexe hospitalier de St-Louis qui représentait près de 46 % des investissements prévus dans le secteur santé (1 035 sur 2 308 millions) explique la faiblesse de ce taux d'exécution.

Parmi les réalisations on peut citer :

Au titre du budget de l'Etat : l'aménagement et l'équipement de PMI, de centres hospitaliers, le cabinet dentaire de Thiès, le centre de triage....

Au titre de l'aide extérieure : des fournitures de médicaments ; les constructions de l'hôpital de Ziguinchor, du Centre hospitalier et du Pavillon Neuro-chirurgical de Fann, les infrastructures pour la lutte contre les Grandes Endémies, l'achèvement de maternités et de dispensaires ruraux, les études pour le projet Hôpital de St-Louis....

EDUCATION - ENSEIGNEMENT - CULTURE - INFORMATION -Bilan d'exécution du II^e Plan

Dans le secteur de l'Enseignement, la Formation et l'Information les prévisions du II^e Plan réajusté s'élèvent à 5.291 millions de Frs. Les dépenses arrêtées au 30 Juin 1968 atteignent 2 637 millions, soit un taux d'exécution de 51 % à cette date.

Le tableau suivant détaille les différentes réalisations par sous-secteur. On y constate déjà en trois ans d'exécution un dépassement des objectifs pour les Arts et Lettres, l'Information et un retard dans l'Enseignement.

EDUCATION : ENSEIGNEMENT - CULTURE - INFORMATIONBILAN D'EXECUTION AU 30 JUIN 1968

en millions de Frs CFA

	Prévisions quadriennales - Plan réajusté	Réalisation sur Trois ans	% taux d'exécution
Enseignement primaire - Secondaire - Supérieur	3 823	1 734	45,4
Enseignement Technique	798	312	39,1
Education Populaire - Sport	170	113	66,5
Arts et Lettres	285	312	109,5
Information	215	226	105
ENSEMBLE	5 291	2 697	51 %

Dans le secteur particulier de l'Enseignement, si les taux d'exécution financière ont été en deçà des prévisions, la scolarisation n'en continue pas moins son rythme ascendant.

- Dans l'Enseignement Primaire ; l'évolution des effectifs dans le public et le privé est supérieure aux prévisions.

Evolution de la Scolarisation (Enseignement public et privé)

<u>Année</u>	<u>1965/66</u>	<u>1966/67</u>	<u>1967/68</u>	<u>1968/69</u>
<u>Prévisions Plan initial</u>	216.500	230.900	245.900	261.300
<u>Réalisation</u>	218.795	231.146	248.749	x
Taux d'exécution	101 %	100 %	101 %	x

Le nombre de classes publiques construites au cours du Second Plan sera d'environ 908 soit en moyenne 227 par an contre 235 prévues dans le II^e Plan réajusté (317 dans le Plan initial)

- Dans l'Enseignement Secondaire : les entrées scolaires des années 1965/66 - 1967/68 font apparaître un dépassement très net des effectifs prévus dans le II^e Plan, ce qui apparaît dans les données suivantes.

EFFECTIFS DANS LE SECOND DEGRE

<u>Années</u>	<u>1965/66</u>	<u>1966/67</u>	<u>1967/68</u>	<u>1968/69</u>
Prévisions Plan initial	22.575	24.700	26.900	29.100
Réalisation	25.401	31.103	38.015	x
taux de réalisation	113 %	126 %	141 %	x

../..

- 7 -

- Dans l'Enseignement Technique et Professionnel

(1er et 2è cycle) l'évolution des effectifs est
en dessous des prévisions.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUEEffectif 1er et 2^o Cycle)

<u>Années</u>	<u>1965/66</u>	<u>1966/67</u>	<u>1967/68</u>	<u>1968/69</u>
Prévisions	5.965	6.562	7.303	7.583
Réalisation	5.290	5.328	7.142	x
Taux de réalisation	88,7 %	81,2%	97,8%	x

18530

II^e ADDITIF AU PROJET DE III^e PLAN

Chap. INFRASTRUCTURE - TRANSPORT ET TELECOMMUNICATION

INFRASTRUCTURES ROUTIERES

- Le Conseil de Cabinet du 10 Juin 1969 a retenu, en plus des prévisions figurant au Projet de III^e Plan, dans le secteur des Infrastructures routieres : 3 projets de routes intéressant le désenclavement de la Région du Sénégal Oriental.

Il s'agit des routes suivantes :

1. Bitumage du tronçon Malème-Hoddar
- Khounghoul - Tambacounda : 191 km pour un coût de 1 140 millions de Frs à inscrire en 3^e année.
2. Bitumage de la route Tambacounda-Dialakoto sur 64 km - Coût 450 millions en 4^e année du Plan.
3. Le tronçon Dialakoto-Mako qui contournera le Parc de Niokolo-Koba par le Nord. Piste en terre améliorée de 160 km ; coût 500 millions en 4^e année du Plan

Le montant global des investissements routiers inscrits au Troisième Plan sera en définitive de 9,8 milliards ainsi répartis :

- Investissement déjà inscrits dans le projet de Plan :	
	7.703 millions
- Bitumage route Malème-Hoddar-Tamba	1.140 millions
- Bitumage route Tamba-Dialakoto ...	450 "
- Déviation Dialokoto-Mako (piste améliorée)	560 "
Total ...	9.853 millions

Le financement des investissements supplémentaires prévus sera recherché sur aide extérieure.

13530

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DU PLAN ET DE L'INDUSTRIE

DIRECTION DE LA PLANIFICATION

ERRATA - RECTIFICATIFS OU ADDITIFS
APPORTES AU PROJET DE TROISIEME PLAN
QUADRIENNAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ET SOCIAL

//

Le Document suivant donne :

- soit des errata
- soit des rectificatifs ou additifs (à la suite des réunions de la Commission de Synthèse du Plan ou du Conseil Supérieur du Plan),

au projet de Troisième Plan Quadriennal./.-

TOME I : ERRATA - RECTIFICATIFS OU ADDITIFS

Chapitre : EVOLUTION ECONOMIQUE DU SENEGAL

Page 2

Les chiffres concernant la population du Sénégal et la répartition par Région sont à modifier ainsi qu'il suit :

Population du Sénégal au 30 Juin 1969 : 3.780.000 habitants.

Répartition de la population par Région.

<u>Régions</u>	<u>Population</u>	<u>Densité</u>
Cap-Vert	677.000	1 231
Casamance	617.000	22
Diourbel	585.000	17
Fleuve	402.000	9
Sénégal Oriental	176.000	3
Sine-Saloum	846.000	35
Thiès	477.000	72

Population vivant dans les zones urbaines : lire 25 % au lieu de 32 %.

Page 3. 2ème alinéa : la population du Sénégal en 1973 sera de 4.127.000 au lieu de 4.157.000.

Page 4 : Lire Production des entreprises année 1959 : 115,04 au lieu de 114,40.

../..

- 2 -

Page 7 : 2ème paragraphe : la production rizicole dépasse
100.000 tonnes en 1963 et se situe à 110.000 tonnes
en 1967.

Page 10 : Tableau : 1ère colonne : Production
2ème colonne : Coefficients de pondération
(au lieu de production).

Ensemble Industrie : lire 1000 au lieu de 100.

Page 13 : Lire : REVENU INTERIEUR BRUT PER CAPITA

Page 16 : Dans le tableau : Indice Général des Prix à la
consommation familiale à Dakar :

lire : pour 1962 Indice 583 (au lieu de 539)
pour 1965 Indice 633 (au lieu de 653)
pour 1966 Indice 653 (au lieu de 633)

Page 23 : Errata et Renseignements complémentaires sur l'évolu-
tion des recettes ordinaires du Budget de l'Etat
Année 1967/68 (en millions de Frs CFA)

- Impôts directs 8 558
- Impôts indirects 25 062

Droits à l'exportation 2 677
Droits à l'importation 15 746
Taxes consommation intérieure.. 4 271
Taxe sur C.A. 2 363
Autres 5

- Enregistrement et Timbres 968

Total recettes fiscales 34 588

Autres recettes 1 252

TOTAL RECETTES ORDINAIRES

35 840
=====

- 3 -

Page 24 :

- Dépenses sur budget de l'Etat : 1966/67
Total : lire 33 263
- Budget d'équipement et Impasse budgétaire :
Solde 1964/65 : lire : 7 187
- Dépenses sur Budget de l'Etat 1967/68 (en millions de Frs CFA)

Personnel	17 678
Matériel	6 268
Travaux	1 494
Autres	<u>8 795</u>
Total	34 235

Page 33 : CONJONCTURE ECONOMIQUE DU SENEGAL2ème ligne : lire conjonction au lieu de conjoncture

Page 37 : 4ème alinéa, 2ème ligne : lire : Un Revenu par tête d'habitant de 150 000 Frs CFA correspondant à l'an 2 000, (au lieu de 1973)...

Dernière alinéa 2ème ligne lire : 600 Dollars au lieu de 200.

CHAPITRE ORIENTATIONS GENERALES DU IIIè PLAN

Page 45 : Dans le domaine de la production rurale : 2ème alinéa
lire :

- d'éviter toute dégradation du niveau de vie des populations rurales (au lieu de maintenir le niveau de vie ...) par la poursuite de l'opération productivité arachide - mil ...

.../...

3ème alinéa :

- de préparer activement le passage des structures d'exploitation qui conviennent aux thèmes techniques simples, actuellement vulgarisés à celles qui conviennent aux thèmes lourds afin de rendre optimal le rendement superficies cultivées.

Page 46 : Ajouter dans la partie : Secteur des infrastructures (Transports, Télécommunication et Equipements Administratifs) le 2ème alinéa suivant :

- de continuer les études pour une meilleure connaissance du sous-secteur transport en vue de sa rationalisation et de la coordination de l'ensemble des moyens de Transports.

- 5 -

CHAPITRE : - AGRICULTURE - PRODUCTION VEGETALE :

Page 54 : Opération productivité Arachide Mil
la colonne 1969/70 est à réajuster

Page 56 et 57 : Arachide de bouche

Mais la production pourrait être supérieure grâce à
à l'interressement des paysans à la culture de
l'arachide de bouche.

L'alinéa relatif au Sénégal Oriental est ainsi
modifié :

- Au Sénégal Oriental les objectifs ci-dessus con-
cernent une opération privée financée en partie
sur BNDS. Mais la production d'arachide de bouche
pourrait y être plus importante grâce à l'intéresse-
ment des paysans à cette culture.

Page 60 :

Objectif de production rizicole :

lire : fournir une production supplémentaire d'envi-
ron 100 à 110.000 tonnes de paddy soit
une production totale d'environ 220.000 tonnes
de riz en 1973.

Page 68 : Le Bao Bollon - 3è paragraphe.

1 800 ha seront mis en valeur au cours du
IIIème Plan (au lieu de 18.000 ha).

../..

- 6 -

et 70
Page 69 : LA S A E D et le DIOVOL :

En plus des terres des périmètres actuellement aménagés par la S.A.E.D., la riziculture pourra s'étendre sur le Diovol, périmètre situé en aval de Richard-Toll, mais la côte générale de ce périmètre ne permet pas d'envisager son exploitation en irrigation par gravité. Le pompage s'y impose donc.

Dans le périmètre du Diovol, 4500 ha pourront en fin d'aménagement être mis en culture dont 1 500 ha en double culture.

L'exploitation de ce périmètre est liée à la rectification de la Taouey pour un meilleur remplissage du Lac de Guiers.

En fin IIIème Plan 5 000 ha de la S A E D seront assurés d'une irrigation par pompage tous les ans et pourront être utilisés en culture de diversification. La surface totale aménagée pour la S A E D et le Diovol sera de 18 000 ha environ pour un objectif de production de 30.000 à 35 000 tonnes.

L'augmentation des superficies exploitées permettra l'installation d'une population de 8.000 personnes.

Le coût de ce programme se monte à 4.794 millions de francs pour les quatre années du Plan, le Diovol n'entrant en ligne de compte qu'à partir de la deuxième année.

Page 71 -72 - OAV

Page 72 : les compléments suivants (superficies -production) sont donnés.

../..

- 7 -

Les cuvettes les plus intéressantes seront celles :

- de Guédé (1200 ha) Pété Galoya (1600 ha)

Madina (600 ha)...

- de M'Boumba (300 ha)...

La production escomptée sur l'ensemble de ces cuvettes est de 8.000 à 10.000 tonnes de paddy.

Page 74 : Bao-Bollon : inscrire 6 et 8 millions en 1^{re} et 2^e année.

Page 75 : Le Développement de la culture de la canne à sucre

En ce qui concerne la raffinerie : toute la production sera traitée à Richard-Toll.

Le 3^e tiré est donc modifié comme suit :

- une raffinerie traitant 140 tonnes de sucre brut par jour représentant une production de 24.000 tonnes de sucre granulé blanc par an. (supprimer "le reste du sucre brut étant traité par la Capa à Dakar").

Page 77 : Le Développement de la culture du coton :

- lire simplement en ce qui concerne les objectifs du III^e Plan.

L'objectif au cours de Troisième Plan est de réaliser une production excédant les besoins des filatures sénégalaises en vue de s'orienter vers l'exportation.

Le Sénégal de par sa situation géographique /...

- Tableau : lire superficie en 1972/73 : 25 000 ha (au lieu de 23 000)

.../...

- 8 -

- Cultures maraîchères :

Page 82 : Tableau récapitulatif des actions.

La réalisation du projet "Tomate Bao Bollon" dont le coût se monte à 125 millions de Frs s'exécute ainsi :

1971/72	:	94 millions de Frs
1972/73	:	31 millions de Frs

Page 90 - 91: Le Développement agricole de la Casamance

3ème alinéa : lire : Pour l'encadrement de ce projet, au lieu de calendrier de ce projet.

Le dernier alinéa page 91 est ainsi rectifié.

Le coût global du projet est de 964,3 millions de Frs dont un reliquat. estimé à 490 millions à réaliser sur le Troisième Plan.

Récapitulation générale des investissements et objectifs dans le secteur agricole.

Page 98 : Financement privé intérieur : 3 686 millions au lieu de 88,2 millions.

Page 100 : Canne à sucre : les lignes superficies et Production sont inversées.

../..

- 9 -

E L E V A G E :

Page 109 : Diffusion de géniteurs bovins et caprins
lire à partir de la 7ème ligne :

... on envisage au III^e Plan la distribution d'une
centaine de géniteurs bovins capables de donner dans
les quatre ans environ 4 000 produits améliorés et
le placement de 60 boucs et 45 chèvres Maradi pur

Page 127 - 128 : Entrepôt frigorifique : page 128 coût
300 millions au lieu de 320.

Page 136 Récapitulation et calendrier de réalisation des
investissements dans le secteur Elevage

colonne 1969/70 lire 461,2

le Projet "Promotion de l'éleveur"

d'un montant de 11,2 millions s'exécute
comme suit :

1970/71	8,8 millions
1971/72	1,2 "
1972/73	1,2 "

PECHE : page 155 : Tableau récapitulatif des investissements
ligne total : BN AE PRIVE BRC
421,0, 3872,0 110,0 26,7

FORETS page 167 4ème ligne lire : 35 000 ha supplémentaires.

../..

- 10 -

TOME II

I N D U S T R I E S

BILAN D'EXECUTION DU II^e PLAN :

- Investissements :

Page 174 : 1^o/
2^eme ligne, lire : le II^e Plan initial (au lieu de
II^e Plan réajusté).

2/ - Tableau

- Industries alimentaires, ensemble lire : 6050 au lieu
de 5 550.

- Industries diverses et artisanat :

colonne industries existantes lire : 1070 au lieu de 450.

colonne industries nouvelles lire : 2 000 au lieu de 2570

colonne ensemble lire : 3070 au lieu de 3 020.

- Ligne total :

colonne industries existantes lire : 8000 au lieu de 7080

colonne industries nouvelles lire : 12600 au lieu de 13170.

colonne "% de réalisation"

lire Industries alimentaires : 62 %

Total : 76 %

Page 176 - 177 : La production industrielle (Bilan II^e Plan)

Valeur ajoutée :

Le paragraphe sur la Valeur ajoutée est modifié
comme suit :

../..

- 11 -

La valeur ajoutée totale de l'Industrie en 1969 est estimée à 27 360 millions de Frs. Mais les prévisions du II^e Plan - 22 850 millions - étaient nettement sous-estimées par suite d'une sous-estimation des valeurs ajoutées de secteurs Huileries et Industries Chimiques.

Si l'on exclut ces deux secteurs, le taux de réalisation de la valeur ajoutée prévue pour 1969 s'établit à 101 % (18 460 millions sur 18 320 millions prévus).

Valeur ajoutée : Prévisions et Réalisation en 1969 (1)

(données provisoires)

Valeurs en millions de Frs CFA

SECTEURS	Prévisions II ^e Plan	Réa- lisa- tion	% de réali- sation
Energie	3 100	3 000	99,5
Industries extractives et Matériaux de construction ...	3 000	3 440	114,5
Industries alimentaires	6 200	4 270	68,9
Textiles et Cuir	3 300	4 700	142,4
Industries diverses	2 720	3 050	112,1
ENSEMBLE (1)	18 320	18 460	100,8

(1) = non compris les valeurs ajoutées des Huileries et des Industries Chimiques estimées respectivement à 6 030 et 2 870 en 1969.

- 12 -

Page 182 : Lire exonérer certaines opérations de la commission de découvert.

Page 183 : chapitre 2-22

le 1°/ et le 2°/ deviennent :

1°/ rendre plus souple (au lieu de simple) dans son application

2°/ - Enlever le membre de phrase : Abandon du montant actuellement fixé pour être agréé comme entreprise prioritaire.

le 3°/ devient 2°/ et ainsi de suite.

en 6°/ lire 5°/ Mesures Commerciales (au lieu de concernant les prix.

2ème alinéa, 2ème ligne : lire : produit dont les quantités (au lieu de garanties).....

Page 189 : lire - chiffre légèrement inférieur à celui du IIè Plan

- objectifs maximum pour les industries existantes et minimum pour les projets.

../..

- 13 -

ARTISANAT

Page 212 : le projet kiosques est à prévoir en 2ème année de Plan au lieu de la 4ème.

Page 213 : le financement du projet Ateliers de réparation de moteurs marines est sur BRC

Total général lire : respectivement pour les 4 années
du Plan : 53,8 ; 316,3 ;
387,4 ; 372.

TOURISME :

Page 217 : Paragraphe 132-II la rédaction est ainsi modifiée

L'ensemble des prévisions du IIè Plan représentait 172 millions de Frs d'investissements publics dont 76 millions de Frs pour la tranche biennale 1965/1967 et 96 millions pour la seconde tranche 1967/1969.

Dès la première année, 157 millions ont servi, contrairement aux prévisions, à financer des opérations dans la seule région du Cap-Vert dont la quasi-totalité pour la réalisation du village touristique de N'Gor.

La cause essentielle de cette distorsion provient de la priorité donnée au Festival Mondial des Arts Nègres.

Les autres projets réalisés au cours du IIè Plan concernent le Relais de l'Espadon à gorée et les aménagements de Simenti dans le Niokolo Koba.

../..

- 14 -

TOURISMEPage 220

Le tableau page 219 est ainsi modifié

		1° A.	2° A.	3° A.	4° A.
<u>OPERATIONS ETAT</u>					
Aggrandist port de Gorée	400	200	200		
Aménagement Niokolo	135		71	34	30
Espadon et Pêche	240	140	100		
<u>OPERATIONS MIXTES</u>					
Circuits intérieurs SEN	940,5	454,5	147,5	43,5	295
Hôtel Sheraton	750	375	375	-	-
Hôtel Union	1480	730	750	-	-
OPERATIONS PRIVEES	1117,7	307,5	715,2	95	-
TOTAL	5063,2	2207,0	2358,7	172,5	325

Page 221 : Tableau récapitulatif des projets.

Les projets suivants sont ainsi modifiés dans leur coût ou date d'exécution.

Cap-Vert :

- Rénovation du relais de l'espadon et augmentation de l'équipement destiné à la pêche sportive de Gorée
240 millions
(au lieu de 40 millions)
dont 140 millions en première année et 100 millions en 2ème année.

..../..

- 15 -

- Ajouter : Agrandissement du Port de Gorée 400 millions dont 200 millions en 1ère année ; 200 millions en 2ème année.
- Hôtel Shératon : 750 millions dont 375 millions en première année ; 375 millions en 2ème année.
- Hôtel Union : 1500 millions dont 750 millions en première année ; 750 millions en 2ème année.
- Ile de N'Gor : au lieu de 1 250 millions, l'inscrire pour mémoire.

Sénégal Oriental

- Extension Hôtel Simenti : Totalité de 50 millions inscrite en première année
- Piscine de Simenti : 10 millions inscrits en première année.

Casamance : inscrire - Relais Hôtel à Séfa : 10 millions en 3ème année.

Page 224 : lire Relais Hôtel de Guidick (au lieu de Goudick)

- le projet "Restauration Fort/Bakel..."^{de} intéresse le Sénégal Oriental (au lieu du Fleuve).
- Nombre d'emplois créés par les projets touristiques : lire 1 030 au lieu de 500.

../..

C O M M E R C E :

Page 226 : le tableau : chiffres en milliards de Frs

Page 232 : Total colonne 1967 : lire 38.904 (au lieu de 28.904).

Page 244 : 1ère ligne : lire le Plan national des transports servira à

Page 249 : Tableau : lire Route d'évitement de la corniche Ouest.

Page 261 : Lire pour 4°/ Bare Routière : BNDS au lieu de BMPS

Page 267 : Paragraphe : Possibilités de financement
3ème ligne : lire : la Régie pourra dégager sur fonds propre 1 416 millions non compris 530 millions servant à honorer le remboursement des dettes antérieures.

Page 270 : 4ème ligne, lire : Tronçon Dianah - Kolda

Page 279 : dernière ligne : barrer fonds routier.

URBANISME : alinéa :

Le principe d'un rattachement éventuel de la Division Habitat Rural au Ministère chargé du Développement Rural est abandonné. Il en résulte :

Page 298 avant dernier alinéa : lire simplement :

un développement de l'Habitat rural par la formation de moniteurs à l'auto-construction en vue de contribuer à l'amélioration de l'habitat traditionnel paysan.

../..

- 17 -

Page 302 :

Pour l'opération Parcelles assainies : confondre les inscriptions financières en études et travaux sur aide extérieure en un seul poste et additionner les sommes inscrites.

Page 306 : Titre de tableau : Opérations OHLM dans les Régions (Hors Dakar)

Page 315 : Puits et forages : inscrire 25 millions en 1969/70

Total colonne 1969/70	lire	475,5 millions
"	1970/71	lire 476,5 millions

HYDRAULIQUE URBAINE :

Page 318 :: Opération Lac de Guiers :

- Coût : 7,5 milliards (au lieu de 7,3)
- Financement
 - Subv. FED lire 1550 millions de Frs
 - Crédit fournisseur 3230 millions de Frs
- Montant des travaux déjà effectués au cours du II^e Plan : 3,1 milliards.
- Travaux à réaliser sur III^e Plan : 4,4 milliards

Page 320 :

Ajouter parmi les projets : "un By-pass à Thiaroye" pour 40 millions sur Crédit FED.

../..

- 18 -

Page 326 :

- Pour St-Louis : inscrire un projet supplémentaire
Adduction d'eau à partir du Lac de Guiers
..... 500 millions

Modifier le coût de la pose d'une nouvelle conduite
à Makhana : 30 millions (au lieu de 118)

HYDRAULIQUE VILLAGEOISE : ajouter à la fin du chapitre le tableau
suivant donnant la répartition des puits et forages prévus
entre les diverses régions.

Nombre de Puits et Forages prévus
au Troisième Plan

R E G I O N S	Puits à terminer ou à ré- parer	Forages Neufs	Adduc- tion d'eau potable	Forage puits neufs	Puits Neufs
Diourbel	39	1	3	13	18
Fleuve	83	-	-	-	41
Sénégal Oriental	-	-	-	-	40
Sine Saloum	54	-	-	10	38
Thiès	-	-	1	-	28
T O T A L	176	1	4	23	165

- 19 -

 / O M E III

S A N T E :

Suite aux décisions prises au Conseil Supérieur du Plan, certaines opérations du projet du Plan ont été sous-traitées au profit d'autres, les modifications suivantes ont été apportées :

Projets nouveaux à inscrire

- Maternité de Louga	17,0 millions de F.
- Electrification du secteur des grandes endémies	4,0 "
- à Diourbel	
- Léproserie région de Diourbel	5,0
- Chefferie médicale de Diourbel	10,0
- Logement médecin à Bambey	3,0
- Asile d'aliénés à Diourbel	2,0
- Logement chirurgical à Matam	5,0
- Extension et réfection centre santé Kolda	27,0
- Léproserie de Bambadinika (dépt. Ziguinchor)	3,0
- Complexe médico-social de Dagoudane-Pikine :	
-Centre social	10,0
-Centre de Santé	80,0
-Polyclinique (avec salle d'hospitalisation)	135,0
-Extension dispensaire et maternité	5,0
TOTAL	306,0

.../...

- 20 -

Projets abandonnés ou réduits

	Montant initial	Montant retenu
<u>• Hôpital le Dantec</u>		
• Equipement complémentaire	41,0 mil	25,0 mil
<u>• Centre hospitalier de Fann</u>		
• Bloc administratif	40,0	-
• Voirie	18,0	10,0
• Equipement complémentaire	35,0	20,0
<u>• Formations nouvelles Cap-Vert</u>		
• 4 postes de santé	37,1	-
• 1 Centre de santé	53,5	-
• 1 Maternité	70,5	-
TOTAL	295,1	55,0

L'ensemble des investissements prévus dans le secteur santé s'élève à 2.699,1 millions de francs CFA.

Page 345 bis : Remise en état des formations existantes :

à la fin du 1er alinéa, ajouter les régions du Sine-Saloum et de Thiès.

Page 346 : Paragraphe : Restructuration des formations existantes

4ème ligne : lire : La restructuration concernera

(au lieu de : la reconstruction concernera))

Page 348 : Tableau : ajouter :

	Sine-Saloum			Thiès			Diourbel	
	P	C		P	C		P	C
Chauffeurs	- 4	18			6			2

Page 361 : 1ère ligne, lire : Le nombre de lits d'hôpital par
1000 habitants (au lieu de : par 100 habitants)

Page 365 : coûts des opérations : Antennes de Matam 320 millions
: Antennes de Podor 320 "

EDUCATION - FORMATION - CULTURE - INFORMATION

Page 375 : Tableau : EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DU NOMBRE
DES CLASSES.

	1969/70	1970/71	1971/72	1972/73	TOTAL-P PLAN
<u>Total des élèves</u>	233.855	244.070	253.250	263.375	
accroissements annuels	11.460	10.215	9.180	10.125	40.980
<u>Nombre de classes si ratio maître-élève = 1/45</u>	254	227	204	225	910
<u>Reconstruction de classes</u>	46	73	96	75	290
<u>Total des classes</u>	300	300	300	300	1 200

Page 381 : - dans 1) Lire au lieu de cantonnement des lycées...
Stabilisation des lycées dans leurs dimensions
actuelles et leur transformation progressive en établis-
sements de second cycle.

.../...

- 22 -

- 331 - 3-2 : Les Opérations prévues :

En plus des opérations mentionnées ici, il est prévu l'achèvement des Lycées Kennedy, Malick Sy, et Gaston Berger. La capacité de ces établissements sera portée à 1500 élèves dont 500 internes. Coût : 220 millions.

Page 382 :

Les paragraphes B et C sont réduits en un seul paragraphe ainsi libellé.

Ecoles Normales Régionales :

Deux écoles normales seront construites à Bambey et St-Louis. Une troisième sera aménagée dans les locaux libérés par la construction du nouveau lycée de Kaolack. Ainsi quatre régions seront, à la fin du III^e Plan, dotées d'Ecoles Normales formant chaque année 140 instituteurs qui auront accompli trois ans d'études et de formation après la classe de Troisième.

L'aménagement d'un centre de recyclage des maîtres est également prévu à Thiès.

Page 387 : 3^eme alinéa : lire Centre d'orientation scolaire et professionnelle à Ziguinchor (au lieu de Thiès)

Page 388 : Les coûts des centres régionaux techniques féminin sont alléger (réduction des coûts)..

../..

- 23 -

- Prytanée militaire :

Projet retenu sur le III^e Plan pour 715 millions.

A inscrire dans chapitre Enseignement secondaire.

Il s'agit d'un établissement militaire qui recrute des élèves civils au niveau de la Troisième et l'enseignement se poursuivrait au delà du Baccalauréat dans des classes qui prépareront les concours d'entrée aux grandes écoles.

Les professeurs seront civils et l'encadrement disciplinaire assuré par des militaires

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :Page 393 : Construction d'une nouvelle résidence universitaire

Le projet est ainsi modifié :

1 ^{ère} tranche :	2 pavillons de garçons (160 chambres)	
	1 pavillon de fille (120 chs)	<u>374</u>
		millions

2 ^{ème} tranche :	2 pavillons de garçons + restaurant	
	et 1 centre administratif	472 mil-
		lions

2 autres tranches (coût 895 millions) comprenant 4 pavillons, des installations sportives... pourraient aussi être retenus dans le III^e Plan.

.../...

ACTIVITES CULTURELLES - EDUCATION POPULAIRE ET SPORTIVE

Page 395 et 396 :

Les crédits inscrits pour les centres culturels (page 396) sont réduits de 60 millions au profit des stades régionaux (page 395). Donc lire :

Stades régionaux :	106 millions de Frs
Centres culturels	10 millions de Frs

Page 397

Stades régionaux : calendrier de réalisation

1ère année	: 23 millions
2ème année	: 27 millions
3ème année	: 31 millions
4ème année	: 25 millions

Centres culturels : 10 millions en 4ème année.

Page 400 : Les calendriers de réalisation des 2 projets suivants sont ainsi modifiés :

- chantiers d'adaptation sociale

1ère année	: 10 millions
3ème année	: 10 millions

- centre de sauvegarde

1ère année	: 10 millions
------------	---------------

.../...

- 25 -

R E C H E R C H E

- Le projet "Etude pour la mise en valeur des forêts de Casamance" (cf chapitre Développement rural Tome I page 165) et le projet "Enquête sur les circuits de distribution (chapitre Commerce Tome II page 234) sont à transférer au chapitre "Etudes et Recherches"
- Les rubriques correspondantes dans le chapitre "Recherche" seront donc modifiées en conséquence.
- Le montant total des dépenses d'Etudes et de Recherche devient égal à 10,8 milliards (au lieu de 10,5 milliards)

EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS :

Page 461 - 462 - 463

- Les modifications et additifs suivants sont apportés au
Projet de Plan :

- Développement rural page 461

Ne sont retenus pour les Services Agricoles,
sur le poste Infrastructure, que les 10 mil-
lions de Frs inscrits en 4ème année.

- Ministère intérieur - page 462

- Le projet Extension du corps National des
Sapeurs pompiers n'est plus retenu.
- Inscrire 6 millions pour le Camp des Gardes
républicaines (au lieu de 5)
- Ajouter le projet suivant "Commissariat -
Administration pénitentiaire" pour 92 mil-
lions dont 22 millions pour le Commissariat
de M'Backé en 1971/72 et 70 millions pour la
prison de Thiès en 1972/73.

- Forces Armées

Les inscriptions sont rectifiées comme suit

	<u>Total</u>	<u>1969/70</u>	<u>70/71</u>	<u>71/72</u>	<u>72/73</u>
Armée : Infrastruc- ture et logemt.	286	60	85	70	71
Gendarmerie : construc- tion de brigades	150	30	40	40	40

sont retenus en plus :

- Présidence République : Un bâtiment pour 20 millions en
1969/70
- Ministère du Commerce : 20 millions pour Matériel et
outillage en 1972/73.

- 27 -

E M P L O I

Page 467 :

2ème alinéa - 2ème ligne : lire 1985 au lieu de
1965

Page 472 :

Matrones : lire total 111 au lieu de 211
Manoeuvres " " 140 " " 146

dernière ligne : lire les besoins de la santé
se montent à un effectif d'environ 1 000 (au lieu
de 1110) emplois.

FINANCEMENT

Page 481 :

Paragraphe 2.2.2 Financement extérieur
Emprunts publics : lire 42 006

LA CROISSANCE ECONOMIQUE PREVUE AU COURS DU III^e PLAN

page 494 : Revenu per capita : lire 47,02 milliers de F
en 1968 (au lieu de 45,52) et 55,41 milliers de
F en 1973 (au lieu de 54,42).

- dernier alinéa : lire : le revenu moyen
par habitant ^{croît} de 3,3 % (au lieu de 3,7 %).